

Année universitaire 2021/2022

UFR de Pharmacie

**DOCUMENT ANNEXE AUX REGLES
RELATIVES AUX ETUDES ET
A L'EVALUATION DES CONNAISSANCES**

Conseil de l'UFR Pharmacie : avis favorable le 16 septembre 2021
Conseil de la Formation et de la Vie Universitaire : adoption le 21 septembre 2021

La Vice-Présidente Formations
en charge de la CFVU



Françoise PEYRARD

Conformément aux Règles relatives aux études et à l'évaluation des connaissances, il convient de définir les modalités spécifiques à la composante :

Conditions d'accès à la salle d'examen après le début de l'épreuve :

En cas de retard, l'accès à la salle d'examen est strictement interdit à tout candidat qui se présente après l'ouverture des enveloppes qui contiennent les sujets sauf en cas de force majeure justifiée.

La justification est soumise à l'appréciation du surveillant nommé responsable de la salle d'examen. Celui-ci peut permettre l'accès à la salle, au plus tard avant la fin du premier tiers de la durée de l'épreuve dans la limite d'une heure après le début de l'épreuve. Aucun temps supplémentaire de composition n'est donné au candidat arrivé en retard ; de plus, la mention du retard et de ses circonstances est portée sur le procès-verbal d'examen.

En cas de litige concernant la justification du retard, le Doyen décidera des suites à donner.

Cette règle s'applique à l'ensemble des formations de la composante Pharmacie.

Contrôle de l'assiduité aux enseignements :

Comment l'assiduité est-elle contrôlée ? Quelles sont les UE concernées ? Les types d'enseignement concernés ? Nombre d'absences au-delà duquel l'obligation d'assiduité sera déclarée non remplie, entraînant la défaillance de l'étudiant.

Licence	Licence Professionnelle	Master	Autre <i>(préciser : DUT, études en santé, études d'ingénieur...)</i>
<p>L2-L3</p> <p>L'assiduité peut être contrôlée par appel des étudiants à n'importe quel moment et dans n'importe quelle UE. L'assiduité sera contrôlée systématiquement pour les enseignements donnant lieu à des contrôles continus (ED et/ou TP). Toute absence à un examen terminal entraîne la défaillance de l'étudiant.</p>	<p>L'assiduité à toutes les activités pédagogiques (enseignements, projets tutorés et période en entreprise) organisées dans le cadre de la formation est obligatoire.</p> <p>Au-delà de trois absences non justifiées dans une matière, l'étudiant est déclaré défaillant à la matière ce qui entraîne l'impossibilité de valider l'UE et l'année.</p>	<p>L'assiduité aux enseignements est obligatoire. Toute absence doit être justifiée dans les 48h auprès du service de scolarité. Le non-respect de cette obligation conduit à être déclaré « DEFAILLANT », signifiant que le semestre ou l'année n'est pas validé. L'étudiant n'a pas de résultat et se présentera aux examens de la 2ème session.</p>	<p>Etudes Pharmaceutiques :</p> <p>A partir de la 2^{ème} année (DFGSP 2), les enseignements sont théoriques, dirigés et pratiques ; <u>l'assiduité aux séances de travaux dirigés et de travaux pratiques est obligatoire</u>, sauf motif reconnu valable par le Doyen et communiqué au service de scolarité dans les 48 heures suivant la séance d'enseignement.</p> <p>Le non-respect de cette obligation conduit à être déclaré « DEFAILLANT », signifiant que le semestre ou l'année n'est pas validé. L'étudiant n'a pas de résultat et se</p>

			<p>présentera aux examens de la 2^{ème} session.</p> <p>En cas d'absence non motivée (c'est-à-dire toute absence qu'un étudiant n'aura pas justifiée au Service Scolarité dans un délai de 48h maximum) à une épreuve du contrôle continu, l'étudiant sera considéré comme « DEFAILLANT » et aucune épreuve de rattrapage ne sera organisée. En cas d'absence motivée, une épreuve de rattrapage pourra être proposée. Les certificats médicaux motivant l'absence d'un étudiant à une épreuve de contrôle continu devront être rédigés par un médecin n'ayant aucun lien familial avec l'étudiant concerné.</p>
--	--	--	--

Nombre d'absences tolérées pour le contrôle continu :

La composante distingue-t-elle les absences justifiées des absences injustifiées (oui/non) : oui

Licence	Licence Professionnelle	Master	Autre <i>(préciser : DUT, études en santé, études d'ingénieur...)</i>
<p>L2-L3</p> <p>Si absence justifiée :</p> <ul style="list-style-type: none"> - neutralisation possible sous réserve que la note de CC soit la moyenne d'au moins 2 notes, - une épreuve de substitution peut être proposée, 	<p>En cas d'absence justifiée au contrôle continu, une épreuve de substitution (écrite ou orale) peut être proposée à l'étudiant.</p> <p>L'absence injustifiée au contrôle continu vaut défaillance de l'étudiant. Dans ce cas le jury ne peut valablement</p>	<p>En cas d'absence justifiée au contrôle continu, une épreuve de substitution (écrite ou orale) peut être proposée à l'étudiant.</p> <p>L'absence injustifiée au contrôle continu vaut défaillance de l'étudiant. Dans ce cas le jury ne peut valablement</p>	<p>Etudes Pharmaceutiques :</p> <p>• Justifiées :</p> <p>- Dans le cas d'un nombre de séances limité de TP, CC (contrôle continu) ou CCI (contrôle continu intégral) : proposition</p>

<p>- si malgré l'épreuve de substitution l'étudiant ne possède pas au moins 2 notes de CC alors l'étudiant est considéré comme défaillant.</p> <p>Si absence injustifiée :</p> <p>En cas d'absence injustifiée au contrôle continu l'étudiant est noté comme « défaillant ». Les résultats ne sont pas calculés.</p>	<p>délibérer sur les résultats de l'intéressé qui ne sont pas calculés. Les étudiants défaillants doivent passer la seconde session pour valider la formation.</p>	<p>délibérer sur les résultats de l'intéressé qui ne sont pas calculés. Les étudiants défaillants doivent passer la seconde session pour valider la formation.</p>	<p>d'une séance de rattrapage</p> <p>-Ou possibilité de neutralisation de la note si le nombre de séances est suffisant</p> <p>• Injustifiées :</p> <p>Dans le cas où une absence aux TP, CC (contrôle continu) ou CCI (contrôle continu intégral) n'aurait pas été justifiée, ou les documents justifiant l'absence transmis au secrétariat hors délai, l'absence sera considérée comme injustifiée.</p> <p>La note zéro sera attribuée à la séance considérée, dans la limite d'un nombre maximum d'absences injustifiées par UE et par semestre.</p> <p>Le nombre maximum d'absences injustifiées se comptabilise au niveau :</p> <p>-- D'une UE : à partir de deux absences injustifiées au sein d'une même UE, l'étudiant sera noté «DEF» (défaillant) au semestre et à l'année.</p> <p>-- Et d'un semestre : au-delà de trois absences injustifiées à des séances de contrôle continu, travaux pratiques ou contrôle continu intégral sur l'ensemble du semestre, l'étudiant sera noté «DEF»</p>
---	--	--	---

			<p>(défaillant) au semestre et à l'année.</p> <p>Les certificats médicaux motivant l'absence d'un étudiant à une épreuve de contrôle continu devront être rédigés par un médecin n'ayant aucun lien familial avec l'étudiant concerné.</p>
--	--	--	--

Absence lors d'une épreuve de contrôle

Licence professionnelle :

L'étudiant absent lors d'un oral, d'une soutenance, d'un contrôle final ou d'un contrôle continu écrit sans justificatif est considéré comme défaillant dans la matière concernée, ce qui entraîne l'impossibilité de valider l'UE et l'année à la 1^{ère} session.

La liste des étudiants boursiers défaillants est communiquée au Crous à sa demande.

Modalités de compensation

Etudes Pharmaceutiques
<p><u>Processus de compensation</u></p> <p>Pour chaque année d'étude de DFGSP et de DFASP :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les EC (éléments constitutifs d'UE) sont compensables entre eux à l'intérieur d'une UE, - les UE (unités d'enseignement) sont compensables entre elles à l'intérieur d'un semestre, - les deux semestres d'une année sont compensables entre eux <p>Toute note strictement inférieure à 8/20 à la partie théorique d'une UE ou d'un EC est éliminatoire. Une note éliminatoire annule le processus de compensation. Il en est de même pour toute absence à une épreuve terminale.</p> <p>En cas de note éliminatoire ou d'absence à une épreuve terminale, l'étudiant repasse en 2^{ème} session l'UE ou l'EC concerné(e) ainsi que toutes les autres UE pour lesquelles la moyenne n'a pas été obtenue.</p>

Note éliminatoire retenue pour la filière Pharmacie :

Toute note strictement inférieure à 8/20 à la partie théorique d'une UE ou d'un EC est éliminatoire. Une note éliminatoire annule le processus de compensation. Il en est de même pour toute absence à une épreuve terminale.

En cas de note éliminatoire ou d'absence à une épreuve terminale, l'étudiant repasse en 2^{ème} session l'UE ou l'EC concerné(e) ainsi que toutes les autres UE pour lesquelles la moyenne n'a pas été obtenue.



UFR DE PHARMACIE
Université Clermont Auvergne

**MODALITES DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES
ET DES COMPETENCES
Année universitaire 2021-2022**

**Etudes pharmaceutiques
1^{er} cycle**

Conseil de l'UFR de Pharmacie : 16/09/2021

Commission de la Formation et de la Vie Universitaire : 16/09/2021

La Vice-Présidente Formations
en charge de la CFVU

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Françoise PEYRARD'.

Françoise PEYRARD

Organisation générale

Les études en vue du Diplôme d'Etat de Docteur en Pharmacie sont régies par :

- l'arrêté du 22 mars 2011 relatif au **Diplôme de Formation Générale en Sciences Pharmaceutiques (DFGSP)**.
- l'arrêté du 8 avril 2013, appliqué au 2^{ème} cycle des études pharmaceutiques **Diplôme de Formation Approfondie en Sciences Pharmaceutiques (DFASP)**.

Les études sont organisées en trois cycles :

- 1^{er} cycle : PASS, LAS, DFGSP2 et DFGSP3 conférant le grade de licence
- 2^{ème} cycle : DFASP1 et DFASP2 conférant le grade de master
- 3^{ème} cycle : cycle court : 6^{ème} année, cycle long : DES (Diplôme d'Etudes Spécialisées)

Les programmes d'enseignement sont régulièrement publiés avant la fin du 1^{er} trimestre.

Les Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences (M3C) définies par le Conseil de l'UFR de Pharmacie, arrêtées par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire et décrites ci-après sont portées à la connaissance des étudiants dans le délai d'un mois après le début de l'année universitaire.

Un Conseil de Perfectionnement se réunit au moins une fois par année universitaire. Il débat, entre autres, des éventuelles modifications à apporter aux Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences pour l'année universitaire suivante (délibération du Conseil Académique, Cac - CFVU n° 2016-05-12_01)

A partir de la 2^{ème} année (DFGSP2), les enseignements sont théoriques, dirigés et pratiques ; l'assiduité aux séances de travaux dirigés et de travaux pratiques est obligatoire, sauf motif reconnu valable par le Doyen-Directeur et communiqué au service de la Formation dans les 48 heures suivant la séance d'enseignement.

Gestion des absences :

• Justifiées :

- Dans le cas de un ou deux TP, CC (contrôle continu) ou CCI (contrôle continu intégral) : proposition d'une séance de rattrapage
- Ou possibilité de neutralisation de la note si le nombre de séances est suffisant

• Injustifiées :

Dans le cas où une absence aux TP, CC (contrôle continu) ou CCI (contrôle continu intégral) n'aurait pas été justifiée, ou les documents justifiant l'absence transmis au secrétariat hors délai, l'absence sera considérée comme injustifiée.

La note zéro sera attribuée à la séance considérée, dans la limite d'un nombre maximum d'absences injustifiées par UE et par semestre.

Le nombre maximum d'absences injustifiées se comptabilise au niveau :

- D'une UE : à partir de deux absences injustifiées au sein d'une même UE, l'étudiant sera noté «DEF» (défaillant) au semestre et à l'année.

- Et d'un semestre : au-delà de trois absences injustifiées à des séances de contrôle continu, travaux pratiques ou contrôle continu intégral sur l'ensemble du semestre, l'étudiant sera noté «DEF» (défaillant) au semestre et à l'année.

Les certificats médicaux motivant l'absence d'un étudiant à une épreuve de contrôle continu devront être rédigés par un médecin n'ayant aucun lien familial avec l'étudiant concerné.

Processus de compensation :

Pour chaque année d'études de DFGSP et de DFASP :

- les EC (éléments constitutifs d'UE) sont compensables entre eux à l'intérieur d'une UE,
- les UE (unités d'enseignement) sont compensables entre elles à l'intérieur d'un semestre,
- les deux semestres d'une année sont compensables entre eux.

Toute note strictement inférieure à 8/20 à la partie théorique d'une UE ou d'un EC est éliminatoire.

Une note éliminatoire annule le processus de compensation. Il en est de même pour toute absence à une épreuve terminale.

En cas de note éliminatoire ou d'absence à une épreuve terminale, l'étudiant repasse en 2^{ème} session l'UE ou l'EC concerné(e) ainsi que toutes les autres UE pour lesquelles la moyenne n'a pas été obtenue.

Régime Spécial d'Etudes (RSE) :

Les aménagements possibles dans la cadre du RSE sont les suivants :

- Choisir un groupe de travaux dirigés (TD) et de groupe de travaux pratiques (TP) pour une meilleure gestion de l'emploi du temps de l'étudiant
- Obtenir des aménagements pédagogiques spécifiques dans le cadre de la formation suivie (dispense d'assiduité pour les TD et les TP, accès à des enseignements en ligne, etc.)
- Obtenir des aménagements d'examens (contrôle terminal à la place du contrôle continu, etc.)

Le RSE ne peut pas concerner les stages, les mémoires et les projets tuteurés.

Service sanitaire :

L'instauration d'un service sanitaire pour tous les étudiants en santé s'inscrit dans le cadre de la stratégie nationale de santé dont le premier axe est de mettre en place une politique de prévention et de promotion de la santé. Le service sanitaire permettra de diffuser, partout sur le territoire, des interventions de prévention conduites par des étudiants.

Le service sanitaire tel que défini à l'article D. 4071-2 du Code de la Santé Publique, est d'une durée totale de six semaines à temps plein, sans nécessité de continuité entre celles-ci dont la moitié est consacrée à la réalisation de l'action concrète.

Il comporte 4 parties. La première et la deuxième partie consistent en l'acquisition de connaissances et de compétences et permettent à l'étudiant de valider des Unités d'Enseignement :

UE 5 : Systèmes de santé et santé publique (DFGSP3) et UE 3 : Santé publique (DFASP1).

La troisième partie est la formation à l'action et a lieu pendant 2 semaines durant le Semestre 3 du DFASP2 de l'orientation Officine. La quatrième partie : action de prévention à l'attention d'un public cible a lieu pendant 2 semaines durant le Semestre 4 du DFASP2 de l'orientation Officine.

UE engagement associatif :

Le décret n° 2017-962 du 10 mai 2017 relatif à la reconnaissance de l'engagement des étudiants dans la vie associative, sociale et professionnelle permet de mettre en place un dispositif de reconnaissance des compétences et aptitudes acquises dans le cadre d'une activité bénévole, d'un mandat d'élue(e) étudiant(e)...

Crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19 : Selon l'évolution de la situation sanitaire sur le territoire local ou national et, en application de directives ministérielles déterminées en conséquence, des examens initialement prévus en présentiel dans les maquettes d'évaluation des contrôles des connaissances et des compétences pourront être organisés à distance. Les modalités précises d'organisation de l'ensemble de ces épreuves seront alors communiquées au moins deux semaines avant le début des épreuves.

PREMIER CYCLE

Diplôme de Formation Générale en Sciences Pharmaceutiques

Le **PREMIER CYCLE** regroupe les 3 premières années : PASS, LAS, DFGSP2 et DFGSP3.

Le **Diplôme de Formation Générale en Sciences Pharmaceutiques** (DFGSP) sanctionne la première partie des études en vue de l'obtention du Diplôme d'État de Docteur en Pharmacie ; il comprend six semestres de formation validés par l'obtention de 180 crédits européens, conférant le grade de licence. Les étudiants reprenant des études commencées dans le cadre d'une réglementation antérieure sont soumis aux nouvelles dispositions.

Aucun étudiant ne peut être autorisé à prendre plus de cinq inscriptions en vue du diplôme de formation générale en sciences pharmaceutiques après la première année commune aux études de santé. La deuxième et la troisième année de la formation conduisant au diplôme de formation générale en sciences pharmaceutiques ne peuvent faire l'objet chacune de plus de trois inscriptions. Ces limitations s'entendent hors période de césure définie par l'article D. 611-13 et suivants du code de l'éducation. Une dérogation exceptionnelle aux cas décrits au premier alinéa du présent article peut être accordée par le président de l'université sur avis du Doyen-Directeur de l'unité de formation et de recherche dispensant des formations pharmaceutiques (arrêté du 25 octobre 2018, art. 9 bis)

I - 1^{ERE} ANNEE : PASS, LAS

Se référer aux M3C de PASS, LAS

II - 2^{EME} ANNEE DES ETUDES PHARMACEUTIQUES - DFGSP2

Conformément à l'arrêté du 22 mars 2011 relatif au Diplôme de Formation Générale en Sciences Pharmaceutiques, les instances de l'Université sont saisies par le Conseil de l'UFR de Pharmacie des propositions suivantes d'organisation des 3^{èmes} et 4^{èmes} semestres des études pharmaceutiques (DFGSP2).

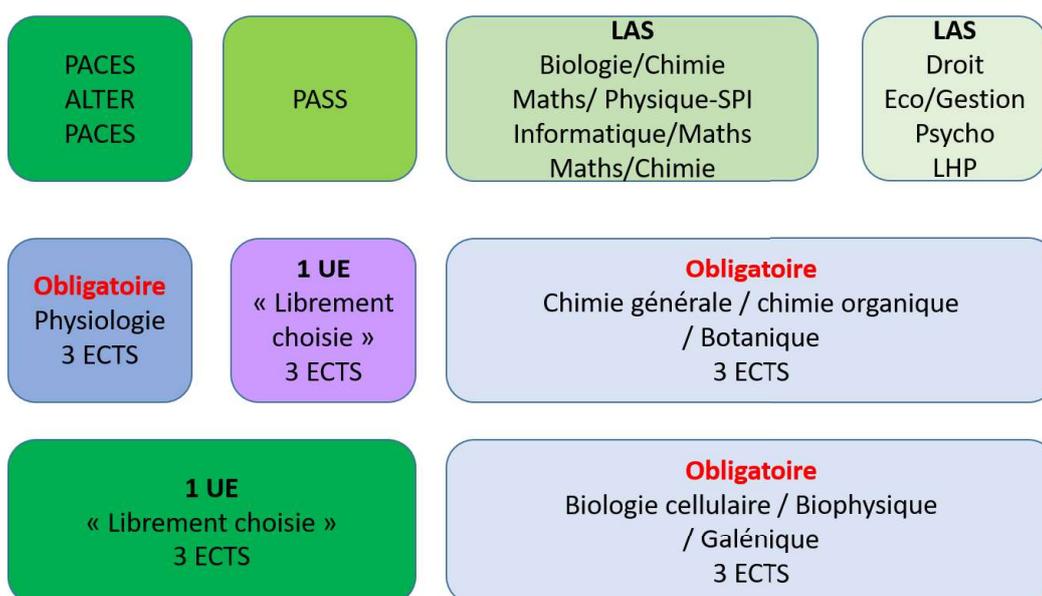
1) Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences

La formation comprend des enseignements théoriques, des travaux dirigés et travaux pratiques et l'accomplissement de stages.

Les enseignements sont organisés sous forme d'Unités d'Enseignement (UE) : les **UE obligatoires du tronc commun**), articulées entre elles en cohérence avec les objectifs de la formation, et **2 UE soit librement choisies, soit obligatoires** selon la nature de la première année effectuée.

Les 2 UE librement choisies doivent être choisies dans la liste des **UE « librement choisies »** proposée par l'UFR. Il est toutefois accordé la possibilité aux étudiants de choisir l'une d'entre elles parmi les **UE « libres »**. Le choix d'une UE libre devra être soumis à l'accord du Doyen-Directeur de la l'UFR de Pharmacie. Faire parvenir dans ce cas une lettre de motivation au Service de la Formation.

- Pour les étudiants ayant suivi une première année PACES / ALTER PACES : 1 UE obligatoire en Physiologie et 1 UE librement choisie.
- Pour les étudiants ayant suivi une première année PASS : 2 UE librement choisies.
- Pour les étudiants ayant suivi une première année LAS : 2 UE obligatoires.



L'étudiant a la possibilité de choisir, en lieu et place de l'une de ces **2 UE librement choisies**, une UE de Master 1 (3 ECTS) en vue de construire **un parcours recherche**. L'étudiant peut également choisir ses 2 UE optionnelles et s'inscrire, hors cursus, à une UE de Master 1.

Les enseignements des UE de Master 1 proposées, à visée « Recherche », s'appuient, en autres, sur des analyses critiques d'articles. Ils sont évalués par les étudiants à la fin des enseignements.

2) Organisation des épreuves

▪ **Session initiale**

Les aptitudes et l'acquisition des connaissances sont appréciées sous forme d'épreuves terminales écrites anonymes, épreuves orales ou contrôle continu. Elles se déroulent en deux périodes, une à la fin du 1^{er} semestre, l'autre à la fin du 2^{ème} semestre de l'année universitaire.

En cas de non-validation d'année à la session initiale :

Une session de seconde chance est proposée aux étudiants ajournés n'ayant pas validé leur année en session initiale (avant la rentrée universitaire suivante), dans les conditions suivantes :

1. L'inscription des étudiants à toutes les UE non validées pour lesquelles ils ont obtenu une note inférieure à 10/20 est automatique.
2. Si l'étudiant se présente à l'épreuve de la session de seconde chance, la note obtenue annule et remplace la note de session initiale pour la validation des examens, qu'elle soit inférieure ou supérieure.
3. Les notes des contrôles continus (ou de leurs épreuves de substitution) et les notes d'assiduité obtenues en session initiale sont conservées pour la session de seconde chance sauf CCI (contrôle continu intégral) ou indication contraire.
4. Les notes de TP ≥ 10 sont conservées en cas de non validation d'UE, de semestre ou d'année.

3) Validation de l'année

- Une UE ou un EC est définitivement acquis lorsque l'étudiant a obtenu une note supérieure ou égale à 10/20.
- Un semestre est validé lorsque l'étudiant a obtenu une moyenne générale supérieure ou égale à 10/20 et aucune note éliminatoire.
- L'année est validée lorsque l'étudiant a obtenu une moyenne générale (moyenne des différentes UE affectées de leurs coefficients) supérieure ou égale à 10/20 et aucune note éliminatoire.

La validation d'un EC, d'une UE, d'un semestre ou d'une année d'études entraîne l'acquisition et la capitalisation des crédits correspondants.

4) Passage à l'année supérieure :

Le contrat pédagogique :

En cas de non validation de l'année, le jury d'année peut faire bénéficier l'étudiant concerné d'un contrat pédagogique l'autorisant à suivre et éventuellement à valider certaines UE de l'année supérieure dans la limite de 8 crédits par semestre.

L'étudiant restera inscrit dans l'année non validée. Le contrat devra être signé par l'étudiant, les responsables des UE et d'années concernées et le Doyen-Directeur.

Ce contrat sera défini par une commission de l'UFR de Pharmacie en lien avec l'étudiant.

En cas de non validation du semestre au cours du contrat pédagogique, lors de l'inscription pédagogique de l'étudiant dans l'année supérieure, celui-ci conservera uniquement le bénéfice des UE ou EC validées en session initiale ou de seconde chance (soit une note $\geq 10/20$), ainsi que les notes égales ou supérieures à 10/20 des TP des UE non validées.

Pour tout étudiant n'ayant obtenu qu'une seule note éliminatoire à une seule UE ou à un seul EC, tout en ayant validé toutes les autres UE et en ayant obtenu la moyenne générale à l'année, le passage du DFGSP 2 au DFGSP 3 est autorisé.

Si la note éliminatoire concerne un EC, la dette portera sur cet EC et sur tous les EC de l'UE pour lesquels la moyenne n'a pas été atteinte.

Pour l'obtention du DFGSP (Diplôme de Formation Générale en Sciences Pharmaceutiques) et le passage au DFASP, cette UE ou cet(ces) EC devra(vent) obligatoirement être validé(s) avant la fin du premier cycle.

5) Jury :

Un jury arrêté par le Président de l'Université est nommé pour l'année d'études.

Le jury délibère et arrête les notes des étudiants à l'issue de chaque session de chaque semestre. Il se prononce sur l'acquisition des EC, des UE, des semestres, et sur la validation de l'année.

6) Dispositif d'évaluation des enseignements :

L'évaluation des enseignements est organisée semestriellement, **elle est obligatoire** et s'appuie sur des questionnaires permettant d'apprécier la qualité de l'enseignement dispensé et de la formation.

7) Stage officinal d'initiation obligatoire :

Le stage officinal est défini par l'arrêté du 22 mars 2011. Il a une durée de quatre semaines. Il s'effectue à temps plein, avant le début de la 3^{ème} année des études pharmaceutiques.

Sur autorisation du Doyen-Directeur, il peut toutefois être effectué en deux périodes maximum.

Il peut être effectué dans une même officine ouverte au public, ou dans une même pharmacie mutualiste, ou une même pharmacie d'une société de secours minière. A titre exceptionnel, le Doyen-Directeur de l'UFR dispensant des formations pharmaceutiques peut autoriser un candidat à effectuer le stage dans une officine située à l'étranger, lorsque le titulaire de cette officine est possesseur du diplôme d'Etat français de pharmacien ou du diplôme d'Etat de docteur en pharmacie ou d'un diplôme permettant l'exercice de la pharmacie d'officine en France.

La validation du stage est prononcée par le Doyen-Directeur de la l'UFR de Pharmacie sur proposition du maître de stage.

8) Stage complémentaire :

En fin de DFGSP2, les étudiants peuvent suivre un stage de 2 semaines minimum au sein d'un laboratoire de biologie, d'un établissement industriel, d'une officine, d'une pharmacie à usage intérieur, d'un laboratoire de recherche ou dans une structure sanitaire habilitée.

Ce stage peut être accompli hors de France.

Dans tous les cas le terrain de stage doit être agréé par le Doyen-Directeur de l'UFR de Pharmacie.

La validation de ce stage est réalisée par le tuteur du stagiaire.

Les étudiants redoublants de DFGSP2 ayant validé un semestre peuvent aussi effectuer ce stage complémentaire durant le semestre validé.

9) Projet d'orientation professionnelle :

Les étudiants ont accès à un dispositif de suivi individuel sous la forme de petits groupes encadrés par un enseignant référent. Ce dispositif permet aux étudiants d'élaborer leur projet d'orientation professionnelle.

Il est obligatoire pour tous les étudiants en DFGSP2 et comporte une séance plénière et 3 séances de TD réparties sur l'année universitaire.

10) AFGSU :

L'obtention de l'AFGSU est obligatoire pour valider le diplôme d'état de docteur en pharmacie. L'UFR de Pharmacie propose à chaque étudiant la possibilité de suivre et valider cette formation, qui nécessite un investissement et une présence obligatoire à tous les enseignements. Dans le cas où un étudiant ne suivrait pas l'intégralité des cours permettant la validation de la formation, il ne pourra pas lui être délivré son attestation d'AFGSU.

11) Parcours Recherche délivrant un Master 1 (délibération CFVU n°2018-03-27-01 du 27 mars 2018) :

La validation d'un Master 1 est proposée à tout étudiant souhaitant approfondir ou compléter ses connaissances en suivant un Parcours Recherche qui lui permettra d'accéder à un Master 2.

Le parcours recherche est constitué de :

- la validation de 9 ECTS de Master 1 (note obtenue $\geq 10/20$) du domaine Sciences, Technologies, Santé, mentions « Sciences du Médicament », « Santé Publique », « Microbiologie », « Biologie Santé » et « Ingénierie de la santé »,

- la validation d'un stage recherche, **à partir de DFGSP3**, de 8 semaines minimum validant 12 ECTS dans un laboratoire labellisé (≥ 280 heures et durée maximale de 6 mois), évalué par un rapport écrit et un exposé oral devant un jury de 3 membres dont la composition est arrêtée par les responsables du parcours recherche. Cette soutenance sera effectuée avant fin septembre de l'année d'inscription pendant laquelle a été effectué le stage, chaque étudiant devant assister aux autres exposés sur une demi-journée,

- la validation du deuxième cycle des études pharmaceutiques (DFASP)

La validation de ce Master 1 est formalisée par une attestation qui octroie les 60 crédits d'une mention de Master. Ce parcours qui représente une réelle formation à la recherche permet dans des conditions qui sont fixées par l'Université l'accession à une deuxième année de Master à orientation recherche (annexe de l'arrêté du 22 mars 2011).

DFGSP2 : semestre S3

2021-2022

UE	CREDITS	Coeff	Nbre d'heures Total	REPARTITION				Validation des enseignements #								Responsables
								Enseignement théorique				Enseignement pratique				
				C.M.	T.D.	T.P.	P.I	Ques. rédact.& ou exerc.	Q.R.O.C.	Q.C.M.	Durée	coeff	CC	coeff		
UE 1 Apprentissage des techniques et gestes de base	2	1	20	2	-	18	-	-	-	-	-	-	x	1	V. GAUMET	
UE 4 Biodiversité et bioévolution des milieux naturels	EC 10	2	1	16	14	2	-	-	X			45 min	1	-	-	F. CALDEFIE-CHEZET
	EC 11	2	1	17	11	6	-	-	EvT 70% EvC 30%			45 min	1	-	-	J-L. BONNET
UE 5-1 Voies d'accès aux substances actives médicamenteuses I		3,5	1,5	30	10	8	12	-	QROC + QR			1 h	1	x et/ou terminal	0,5	C. DECOMBAT
									J-M. CHEZAL							
UE 6-1 Sciences biologiques I	EC 1	2,5	1	20,5	1,5	7	4	Eq 8h CM	x	-	x	1 h	0,75	x	0,25	C. COURTEIX
	EC 2	3	2	27	14	-	13	-	-	x	-	1 h	1,5	x	0,5	C. FORESTIER
	EC 3	2,5	1	24	16	3	5	-	-	x	-	1 h	1	-	-	N. GONCALVES
UE 7-1 Sciences analytiques I		4,5	2	37	23 20,5	8 10h30	6	-	x	-	-	1 h 30	1,5	x	0,5	B. MAUNIT
					P. AUZELOUX											
UE 8 Qualité et produits de santé	2	1	18	10	8	-	-	-	EvT 70% EvC 30%			1 h	1	-	-	E. BEYSSAC
UE « librement choisies »	3	1,5	18 à 20													
UE « Mise à niveau chimie / botanique » *	3	1,5	30	8	22	-			EvC (80 %) + EvT (20%) (5 CC de 15 à 30 min chacun) QR et/ou QROC et/ou QCM			30 min	1,5	-	-	V. GAUMET
UE « Notions de base en Biologie cellulaire, Biophysique et Galénique » **	3	1,5	30	18	12	-			EvC (40 %) (3 CC de 30 min chacun) + EvT (60%) QR et/ou QROC			1 h	1,5	-	-	P. GUEIRARD

UE « Mise à niveau Physiologie »	3	1.5	26	-	6h	-	Eq 20h CM	QCM			1h	1,5	-	-	C. COURTEIX
TOTAL	30		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-		

EC 1 : Physiologie

EC 10 : Biodiversité végétale et fongique

EC 2 : Infectiologie

EC 11 : Biodiversité animale

EC 3 : Biochimie

P.I. Pédagogie inversée

EvT : Evaluation Terminale

EvC : Evaluation Continue

*UE « Mise à niveau chimie / botanique » : session 2 : ET (100%) QR et/ou QROC et/ou QCM

**UE « Notions de base en Biologie cellulaire, Biophysique et Galénique » : session 2 : ET (100%) QR et/ou QROC et/ou QCM

Période d'examen : janvier

Les épreuves de la 2^{ème} session peuvent avoir lieu sous forme d'oral (précisé sur les horaires valant convocation) en fonction du nombre d'étudiants

UE « librement choisies » DFGSP2 : semestre S3

2021-2022

UE	CREDITS	Coeff	Nbre d'heures annuel	REPARTITION			Validation des enseignements #							Responsables
							Enseignement théorique				Enseignement pratique			
				C.M.	T.D.	T.P.	Ques. Rédact. &/ou exerc.	Q.R.O.C.	Q.C.M.	Durée	Coeff	CC	Coeff	
UE Risques animal, végétal et fongique	3	1,5	18	15	3	-	EvT écrit 75% (*)		-	1 h	1,5	-	-	F. CALDEFIE-CHEZET
							Oral 25%							J-L. BONNET
UE Physiologie des régulations	3	1,5	20	14	-	6	x	-	x	1 h	1	x	0,5	C. COURTEIX
UE Diagrammes de phases et leurs applications	3	1,5	20	14	3	3	x	-	-	1 h	1,25	x	0,25	V. GAUMET
UE Biophysique des organes sensoriels	3	1,5	20	14	2	4	x	-	-	1 h	1	x	0,5	D. CIA
UE Endocrinologie : aspects physiologiques et biochimiques	3	1,5	20	16	4	-	CCI			-	-	-	-	M-A. CIVIALE-COUDORE
UE Effets des rayonnements ionisants/radiobiologie	3	1,5	20	13	4(**)	3	x	-	-	1 h	1	x	0,5	I. RANCHON-COLE
UE Reconnaissance de végétaux et réalisation d'un herbier	3	1,5	10	1	3(***)	6	-	-	-	-	-	x	1,5	F. CALDEFIE-CHEZET
														L. DELORT

(*) avec EvC (10 % de la note totale)

(**) dont 2 h de visite du Centre Jean Perrin

(***) Pour cette UE : essentiellement du travail personnel pour la réalisation de l'herbier dont la note est intégrée à la note de TP

Les épreuves de la 2^{ème} session peuvent avoir lieu sous forme d'oral (précisé sur les horaires valant convocation)

UE « libres » DFGSP2 : semestre S3

UE	CREDITS	Coef	Nbre d'heures annuel			Responsables
Engagement Pédagogique Etudiant	3	1,5	40			O. CHAVIGNON
Découverte de l'activité de Recherche	3	1,5	40 **	CM 5	TD 32	Laboratoires de l'UFR de Pharmacie O. CHAVIGNON
UE proposée par les Services Inter Universitaires de l'Université Clermont Auvergne (*)	3	1,5				

- (*) **SSU** (Service Santé Universitaire) ; <http://sante.clermont-universite.fr>
SUC (Service Université Culture) ; <http://culture.clermont-universite.fr>
SUAPS (Service Université Activités Physiques & Sportives) ; <http://www.univ-bpclermont.fr/services/suaps>
 Contact pour le SUAPS à l'UFR de Pharmacie : Monsieur Éric DEBITON

Le choix d'une UE libre doit être soumis à l'accord du Doyen-Directeur de l'UFR de Pharmacie.
Faire parvenir au Service de la scolarité une lettre de motivation adressée au Doyen-Directeur.

** : + 3 heures de travail personnel rédactionnel

DFGSP2 : semestre S4

2021-2022

U.E	CREDITS	Coeff	Nbre d'heures	REPARTITION				Validation des enseignements								Responsables
								Enseignement théorique					Enseignement pratique			
				C.M.	T.D.	T.P.	P.I	Questions rédact. & ou exercices	Q.R.O.C.	Q.C.M.	Durée	Coeff	CC	Coeff		
UE 2 Soins d'urgence et stage	2			AFGSU 1 CREDIT Stage officinal 1 CREDIT				validation par le Doyen-Directeur					-	-	C. FORESTIER	
UE 3 Anglais	2	1,5	20	-	20	-	-	-	QROC coeff 1 oral coeff 0,5	-	45 min	1,5	-	-	D. GREANEY	
UE 5-2 Voies d'accès aux substances actives médicamenteuses II	3	1,5	30	15	-	15	-	-	x	x	1 h	1	X et/ou terminal	0,5	C. DECOMBAT C. PEYRODE	
UE 6-2 Sciences biologiques II	EC 4	4	2	38	27	6	5	-	CC et/ou EvT			2h	1,75	-	0,25	P. GUEIRARD
	EC 5	2	1	20	14	-	6	-	sur CM/TP		1 h	1	-	-	A-F. SAPIN	
	EC 6	2	1	18	18	-	-	-	x	-	x	1 h	1	-	-	P. ROUZAIRE
UE 7-2 Sciences analytiques II	4	2	33	10	7	16	-	x	x	-	1 h 30	1	x	1	M-J. GALMIER E. MOREAU	
UE 9 Sciences pharmacologiques	EC 7	1	1	10	6	4	-	-	x	x	-	1 h	1	-	-	L. TERRAIL
	EC 8	2	1.5	20	20	-	-	-	x	x	-	1 h	1.5	-	-	M. BEGOU
	EC 9	2	1	16	13	3	-	-	x	x	-	1 h	1	-	-	L. TERRAIL
TOTAL	24	-	-	-	-	-	-	-	-			-	-	-		
AFGSU : 3h30 de C.M. + 10h30 de T.P.																
UE 10 Formulation, fabrication et aspects biopharmaceutiques des médicaments	6	3	44	26	12	6	-	-	EvT 70 % EvC 30 %			1h30	2,5	x	0,5	E. BEYSSAC

EC 4 : Biologie cellulaire, moléculaire – Génétique
 EC 5 : Hématologie
 EC 6 : Immunologie

EC 7 : Pharmacologie moléculaire
 EC 8 : Pharmacologie des transmissions
 EC 9 : Devenir du médicament dans l'organisme

Période d'examen : mai - juin

Les épreuves de la 2^{ème} session peuvent avoir lieu sous forme d'oral (précisé sur les horaires valant convocation) en fonction du nombre d'étudiants

III - 3^{EME} ANNEE DES ETUDES PHARMACEUTIQUES - DFGSP3

Conformément à l'arrêté du 22 mars 2011 relatif au Diplôme de Formation Générale en Sciences Pharmaceutiques, les instances de l'Université sont saisies par le Conseil de l'UFR de Pharmacie des propositions suivantes d'organisation du 5^{ème} et du 6^{ème} semestre des études pharmaceutiques (DFGSP3)

1) Modalités de contrôle des connaissances et des compétences

La formation comprend des enseignements théoriques, des travaux dirigés, des travaux pratiques et l'accomplissement de stages.

Les enseignements sont organisés sous forme d'Unités d'Enseignement (UE) :

- les **UE obligatoires du tronc commun**, articulées entre elles en cohérence avec les objectifs de la formation,
- **2 UE optionnelles de pré orientation** professionnelle (une par semestre).

L'étudiant a la possibilité de choisir, en lieu et place de l'une de ces **2 UE optionnelles**, une UE de Master 1 (3 ECTS) en vue de construire **un parcours recherche**. L'étudiant peut également choisir ses 2 UE optionnelles et s'inscrire, hors cursus, à une UE de Master 1

Les enseignements des UE de Master 1 proposées, à visée « Recherche », s'appuient, en autres, sur des analyses critiques d'articles. Ils sont évalués par les étudiants à la fin des enseignements.

UE sensibilisation à l'entrepreneuriat

L'étudiant a la possibilité de choisir, en lieu et place d'une de ses 2 UE optionnelles une UE permettant de le sensibiliser à l'entrepreneuriat au travers d'un parcours « Campus Création »: travailler sur un projet fictif par équipe pluridisciplinaire au travers d'ateliers-conférences / TD portant sur l'émergence d'une idée, passer de l'idée au projet, le business model, l'approche marketing, la communication, le business plan, l'art du pitch, crash-test

Cette UE est suivie sur l'ensemble de l'année universitaire et compte pour une UE de S6 de DFGSP3. La validation de cette UE conduira à l'obtention de 3 crédits, comme toute autre UE optionnelle.

Cette UE fera l'objet d'une note d'assiduité, d'un rendu de dossier et d'une présentation orale.

La sélection des étudiants se fait sur dossier avec lettre de motivation adressée au Référent Pépité de l'UFR de Pharmacie, en septembre de l'année de DFGSP3.

Le suivi de cette UE permet la participation au concours mis en place conjointement avec les Pépité de Lyon et Grenoble par la présence à la journée régionale de présentation des projets en avril (concours Campus Création) et l'obtention du Pass'entrepreneur qui atteste des compétences développées.

Parcours recherche délivrant un Master 1 (délibération CFVU n°2018-03-27-01 du 27 mars 2018) :

La validation d'un Master 1 est proposée à tout étudiant souhaitant approfondir ou compléter ses connaissances en suivant un Parcours recherche qui lui permettra d'accéder à un Master 2.

Le parcours recherche doit être constitué de :

- la validation de 9 ECTS de Master (note obtenue $\geq 10/20$) du domaine Sciences, Technologies, Santé, mentions « Sciences du Médicament », « Santé Publique », « Microbiologie », « Biologie Santé » et « Ingénierie de la santé »,
- la validation d'un stage recherche de 8 semaines minimum validant 12 ECTS dans un laboratoire labellisé (≥ 280 heures et durée maximale de 6 mois), évalué par un rapport écrit et un exposé oral devant un jury de 3 membres dont la composition est arrêtée par les responsables du parcours recherche. Cette soutenance sera effectuée avant fin septembre de l'année d'inscription pendant laquelle a été effectué le stage, chaque étudiant devant assister aux autres exposés sur une demi-journée,

- la validation du deuxième cycle des études pharmaceutiques (DFASP)

A titre transitoire, les étudiants ayant déjà entamé un parcours recherche pourront valider le parcours avec deux UE.

La validation de ce Master 1 est formalisée par une attestation qui octroie les 60 crédits d'une mention de Master. Ce parcours qui représente une réelle formation à la recherche permet dans des conditions qui sont fixées par l'Université l'accès à une deuxième année de Master à orientation recherche (annexe de l'arrêté du 22 mars 2011).

2) Organisation des épreuves

▪ **Session initiale :**

Les aptitudes et l'acquisition des connaissances sont appréciées sous forme d'épreuves terminales écrites anonymes, épreuves orales ou contrôle continu. Elles se déroulent en deux périodes, une à la fin du 1^{er} semestre, l'autre à la fin du 2^{ème} semestre de l'année universitaire.

En cas de non-validation d'année à la session initiale :

Une session de seconde chance est proposée aux étudiants ajournés n'ayant pas validé leur année en session initiale (avant la rentrée universitaire suivante), dans les conditions suivantes :

1. L'inscription des étudiants à toutes les UE non validées pour lesquelles ils ont obtenu une note inférieure à 10/20 est automatique.
2. Si l'étudiant se présente à l'épreuve de la session de seconde chance, la note obtenue annule et remplace la note de session initiale pour la validation des examens, qu'elle soit inférieure ou supérieure.
3. Les notes des contrôles continus (ou de leurs épreuves de substitution) et les notes d'assiduité obtenues en session initiale sont conservées pour la session de seconde chance sauf CCI ou indication contraire.
4. Les notes de TP ≥ 10 sont conservées en cas de non validation d'UE, de semestre ou d'année.

3) Validation de l'année

- Une UE ou un EC est définitivement acquis lorsque l'étudiant a obtenu une note supérieure ou égale à 10/20.
- Un semestre est validé lorsque l'étudiant a obtenu une moyenne générale supérieure ou égale à 10/20 et aucune note éliminatoire.
- L'année est validée lorsque l'étudiant a obtenu une moyenne générale (moyenne des différentes UE affectées de leurs coefficients) supérieure ou égale à 10/20 et aucune note éliminatoire.

La validation d'un EC, d'une UE, d'un semestre ou d'une année d'études entraîne l'acquisition et la capitalisation des crédits correspondants.

4) Passage à l'année supérieure

La poursuite des études dans l'année supérieure (DFASP1) n'est pas possible pour les étudiants n'ayant pas validé le Diplôme de Formation Générale en Sciences Pharmaceutiques (DFGSP). Arrêté du 8 avril 2013 modifié, Article 4.

« Peuvent s'inscrire au Diplôme de Formation Approfondie en Sciences Pharmaceutiques, les étudiants titulaires du diplôme de Formation Générale en Sciences Pharmaceutiques ».

5) Jury

Un jury arrêté par le Président de l'Université est nommé pour l'année d'études.

Le jury délibère et arrête les notes des étudiants à l'issue de chaque session de chaque semestre. Il se prononce sur l'acquisition des EC, des UE, des semestres, et sur la validation de l'année.

6) Dispositif d'évaluation des enseignements

L'évaluation des enseignements est organisée semestriellement, **elle est obligatoire** et s'appuie sur des questionnaires permettant d'apprécier la qualité de l'enseignement dispensé et de la formation.

7) PIX

La formation au PIX est organisée tout au long du cursus universitaire.

8) Projet professionnel

Mis en place au second semestre, il permettra aux étudiants de mieux connaître les métiers de la pharmacie, de comprendre l'intérêt des stages de découverte dans le domaine de la santé, de construire les éléments d'un projet professionnel et un Curriculum Vitae.

9) Stages

a. Stage « formation d'application en officine ou dans un service hospitalier »

La formation d'application en officine ou dans un service hospitalier a une durée minimale d'une semaine. Elle s'effectue à temps plein.

Elle peut être effectuée dans une même officine ouverte au public, ou dans une même pharmacie mutualiste, ou une même pharmacie d'une société de secours minière, ou dans un service hospitalier. A titre exceptionnel, le directeur de l'unité de formation et de recherche dispensant des formations pharmaceutiques peut autoriser un candidat à effectuer le stage dans une officine située à l'étranger, lorsque le titulaire de cette officine est possesseur du diplôme d'Etat français de pharmacien ou du diplôme d'Etat de docteur en pharmacie ou d'un diplôme permettant l'exercice de la pharmacie d'officine en France.

La validation du stage est prononcée par le Doyen-Directeur de l'UFR de Pharmacie sur proposition du maître de stage. Il donne lieu à une note (coefficient 1,5) et conduit à l'obtention de 3 crédits.

b. Stage du parcours recherche :

Les étudiants de DFGSP3 ont la possibilité d'effectuer un stage facultatif d'initiation à la recherche de 8 semaines minimum (≥ 280 heures et durée maximale de 6 mois) en fin de S6, au sein d'un laboratoire de recherche ou dans une structure sanitaire habilitée. Dans tous les cas le terrain de stage doit être agréé par le Doyen-Directeur de l'UFR de Pharmacie.

La validation de ce stage (note $\geq 10/20$) se fait sur présentation orale d'un rapport de stage devant un jury.

Les étudiants redoublants de DFGSP3 ayant validé un semestre peuvent effectuer ce stage durant le semestre validé.

c. Stage complémentaire :

En fin de DFGSP3, les étudiants peuvent suivre un stage de 2 semaines minimum (durée maximale de 462 heures) au sein d'un laboratoire de biologie, d'un établissement industriel, d'une officine, d'une pharmacie à usage intérieur, d'un laboratoire de recherche ou dans une structure sanitaire habilitée. Ce stage peut être accompli hors de France. Dans tous les cas le terrain de stage doit être agréé par le Doyen-Directeur de l'UFR de Pharmacie.

La validation de ce stage est réalisée par le tuteur du stagiaire.

Les étudiants redoublants de DFGSP3 ayant validé un semestre peuvent aussi effectuer ce stage complémentaire durant le semestre validé.

10) Préparation à l'intégration en Ecole d'Ingénieur parcours Biotechnologie

Les étudiants de DFGSP3 qui projettent de choisir, en DFASP1 (S1) de l'année universitaire suivante, l'UE optionnelle de pré orientation professionnelle « Pré intégration en Ecole d'Ingénieur parcours Biotechnologie », devront suivre 15 jours de remise à niveau en mathématiques et en physique au sein de Polytech Clermont.

Cet enseignement, obligatoire pour ce parcours, sera dispensé fin août de l'année DFGSP3 en cours.

11) Projet d'orientation professionnelle

Les étudiants ont accès à un dispositif de suivi individuel sous la forme de petits groupes encadrés par un enseignant référent. Ce dispositif permet aux étudiants d'élaborer leur projet d'orientation professionnelle.

Il est obligatoire pour tous les étudiants et comporte une séance plénière et 3 séances de TD réparties sur l'année universitaire.

DFGSP3 : semestre S5

UE		CREDITS	coeff	Nbre d'heures Total	REPARTITION				Validation des enseignements #								Responsables
									Enseignement théorique					Enseignement pratique			
					C.M.	T.D.	T.P.	P.I.	Ques. rédact. & ou exerc.	Q.R.O.C	Q.C.M.	Durée	coeff	CC	coeff		
UE 1-1 : Sémiologie clinique biologique I 13,5 CREDITS	EC 1	5	2,5	46	16	12	12	Eq6h CM	x / discussion de cas	x	x	1h30	2	x	0,50	A. ROSSARY	
	EC 2-a	2,5	1,25	21	15	3	3			x	x	45 min	1,25	-	-	A-F. SAPIN	
	EC 2-b	2,5	1,25	18	9	-	9		-	x	-	45 min	1	x	0,25	P. ROUZAIRE	
	EC 3	3,5	2	29	29	-	-		-	x	-	1h30	2	-	-	C. FORESTIER	
UE 2-1 : Substances actives I 7,5 CREDITS	EC 6-1	4	2	34	32	2	-		-	-	-	oral	2	-	-	C. DECOMBAT	
	EC 7	2	1	17**	2	8	-	Eq4,5 CM	-	x	-	1h	1	-	-	A. COLLIN	
	EC 8	1,5	1	12	10	2	-		-	x	-	1h	1	-	-	E. DEBITON	
UE 4 : Biopharmacie		3	1,5	24	16	8	-		EvT 85% EvC 15%	-	-	1h	1,5	-	-	E. BEYSSAC	
UE 6-1 : Anglais I		1,5	1	14	-	14	-		écrit coeff 60% oral coeff 40%	-	-	1h	1	-	-	D. GREANEY	
UE 7 : Initiation à la recherche : bibliographie et communication		1,5	1	12,5	0,5	3	9		devoir écrit à rendre coeff. 25% EvC oral (*)	coeff. 75%		-	1	-	-	D. CIA	
UE de pré orientation		3	1,5	-	-	-	-		-	-	-	-	-	-	-		
TOTAL		30	-	-	-	-	-		-	-	-	-	-	-	-		

(*) 15 minutes par binômes d'étudiants (présentation + questions)

(**) Dont 2,5 heures de travail personnel estimé

EC 1 : Biochimie (CM = 20h ; TP = 9h) + Physiologie (CM = 14h ; TP = 3h)

EC 2-a : Hématologie ; EC 2-b : Immunologie

EC 3 : Bactériologie – Virologie

Période d'examens : janvier

Les épreuves de la 2^{ème} session peuvent avoir lieu sous forme d'oral (précisé sur les horaires valant convocation) en fonction du nombre d'étudiants

EC 6-1 : Chimie Thérapeutique (CM = 15h) + Pharmacologie (CM = 17h) (partie I)

EC 7 : Toxicologie générale et latrogenèse

EC 8 : Biothérapies

DFGSP3 : semestre S6

UE	CREDITS	coeff	Nbre d'heures Total	REPARTITION				Validation des enseignements #								Responsables	
				C.M.	T.D.	T.P.	P.I.	Enseignement théorique					Enseignement pratique				
								Ques. Rédact. & ou exerc.	Q.R.O.C.	Q.C.M.	Durée	coeff	CC	coeff			
UE 1-2 : Séméiologie clinique biologique II 5,5 CREDITS	EC 4	3,5	2	29	20		9	-	-	x	-	1h30	1,5	x	0,5	V. LIVRELLI	
	EC 5	2	1	17	17	-	-	-	-	x	x	1h	1	-	-	M. RUIVARD	
UE 2-2 : Substances actives II 8 CREDITS	EC 6-2	4	2	36	34	2	-	-	-	-	-	oral	2	-	-	L. TERRAIL	
	EC 9	4	2	34	22		12	-	x	x	-	1h30	1,5	X (*)	0,5	C. FELGINES	
UE 3 : Enseignements coordonnés 7 CREDITS	EC 10	3	1,5	24	24	-	-	20 min	-	x	x	1h	1,5	-	-	C. MALLET	
	EC 11	2	1	17	17	-	-	-	x	-	x	1h	1	-	-	A. ROSSARY	
	EC 12	2	1	17	17	-	-	-	-	-	x	45 min	1	-	-	F. CALDEFIE-CHEZET	
UE 5 : Systèmes de santé et santé publique	2	1	17	1	8	-		Eq8h CM	CCI			-	1	-	-	C. SAVANOVITCH	
UE 6-2 : Anglais II	1,5	1	16	-	16	-	-	-	écrit oral	coeff 60% coeff 40%	-	-	1h	1	-	-	D. GREANEY
UE de pré orientation	3	1,5	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Stage d'application	3	1,5	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1,5	-	S. BEDHOMME
TOTAL	30	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

EC 4 : Parasitologie

EC 5 : Séméiologie

EC 6-2 : Chimie Thérapeutique (CM = 17h) + Pharmacologie (CM = 17h) (partie II)

EC 9 : Pharmacognosie

EC 10 : Douleur, Inflammation

EC 11 : Diabète

EC 12 : Allergologie

(*) avec un contrôle terminal en fin de TP

Période d'examen : mai – juin

Les épreuves de la 2^{ème} session peuvent avoir lieu sous forme d'oral (précisé sur les horaires valant convocation) en fonction du nombre d'étudiants

UE librement choisies de pré orientation professionnelle - DFGSP3

UE	CREDITS	coeff	Nbre d'heures Total	REPARTITION				Validation des enseignements #						Orientation professionnelle	Responsables
								Enseignement théorique					Enseignement pratique		
				C.M.	T.D.	T.P.	P.I.	Ques. Rédact &/ou exerc.	Q.R.O.C.	Q.C.M.	Durée	coeff	CC		
SEMESTRE 5															
Formes pharmaceutiques à l'officine	3	1,5	19	-	-	15	Eq4h CM	-	-	-	-	-	x	Officine	B. PERETON
Etude des procédés de production industriels	3	1,5	20	10	10	-	-	x	x	-	1h	1,5	-	Industrie-Recherche	E. LAINE
Le pharmacien dans ses activités hospitalières et de recherche	3	1,5	10	6	4	-	-	Devoir à rendre + Oral			-	1,5	-	Pharmacie hospitalière-Biologie médicale-Recherche	V. SAUTOU
SEMESTRE 6															
L'outil informatique à l'officine	3	1,5	20	-	-	20	-	-	-	-	-	-	x	Officine	E. LAFARGE
Outils utilisés pour optimiser le développement de médicaments	3	1,5	24	24	5	-	-	x	x	-	1h	1,5	-	Industrie-Recherche	G. GARRAIT
Internat	3	1,5	24	-	24	-	-	EVC 60 % Oral 40%			1h	0,9 0,6	x	Pharmacie hospitalière-Biologie médicale-Recherche	P. ROUZAIRE
UE d'engagement associatif *	3	1,5	-									1,5	-	-	E. BEYSSAC
UE sensibilisation à l'entreprenariat**	3	1,5	-									1,5	-	-	M. VIVIER

Les épreuves de la 2^{ème} session peuvent avoir lieu sous forme d'oral (précisé sur les horaires valant convocation) en fonction du nombre d'étudiants

(*) Soumis à l'accord du Doyen-Directeur sur lettre de motivation

(**) Soumis à l'accord du Référent Pépité de l'UFR de Pharmacie sur lettre de motivation

Les U.E. de Master 1 du Parcours Recherche (3 crédits)

Mention Master	Intitulé de l'UE	Responsable(s)	crédits ECTS	Semestre d'enseignement / vol horaire	Capacité d'accueil maximum	Année d'accueil (à partir de...) Modalités inscription	Contact mail responsable UE
BIOLOGIE SANTE	<i>Human Nutrition : Physiology and Metabolism</i> ⁵	C. Malpuech-Brugère/ MC Farges	3	S1, 30h	105 étudiants max *	3ème année Fiche d'inscription	corinne.malpuech-brugere@uca.fr
BIOLOGIE SANTE	<i>Intestinal microbiota, digestive system and pathologies</i> ⁵	V Livrelli	3	S1, 30h	65 étudiants max *	3ème année Fiche d'inscription+entretien	Valerie.LIVRELLI@uca.fr
BIOLOGIE SANTE	Biochimie Alimentaire	MC Farges / L Rios	3	S1, 30h	85 étudiants max *	3ème année Fiche d'inscription	M-Chantal.farges@uca.fr
MICROBIOLOGIE	Diversité du monde microbien	JL Bailly	3	S1, 27h	40 étudiants max *	3ème année Fiche d'inscription	J-Luc.bailly@uca.fr
SCIENCES DU MEDICAMENT	Pharmacologie moléculaire	M Begou	6	S1, 45h	40 étudiants max *	2ème année Fiche d'inscription + lettre motivation	melina.begou@uca.fr
SCIENCES DU MEDICAMENT	Conception de nouveaux principes actifs, Etude de leurs voies métaboliques	P Coudert	6	S1, 45h	170 étudiants max *	2ème année Fiche d'inscription	Pascal.coudert@uca.fr
BIOLOGIE SANTE	<i>Neurophysiology</i> ⁵	C. Courteix	3	S2, 30h	40 étudiants max	2ème année Fiche d'inscription + lettre motivation	Christine.courteix@uca.fr
BIOLOGIE SANTE	<i>Neurodevelopment & Neurodegeneration</i> ⁵	M. Begou	3	S2, 30h	40 étudiants max	2ème année Fiche d'inscription+lettre motivation	melina.begou@uca.fr
BIOLOGIE SANTE	<i>Physiopharmacology of pain</i> ⁵	R. Dallel	3	S2, 30h	40 étudiants max	2ème année Fiche d'inscription	radhouane.dallel@uca.fr
BIOLOGIE SANTE	<i>Nutrition, locomotor capacities and chronic diseases</i> ⁵	C Guillet / S Walrand	6	S2, 30h	35 étudiants max	3ème année Fiche d'inscription + entretien	Christelle.guillet@uca.fr
SANTE PUBLIQUE	Caractérisation du risque en santé environnementale et en santé au travail	MP Sauvant-Rochat / G Boudet	3	S2, 34h	20 étudiants max	2ème année Fiche d'inscription+lettre motivation	m-pierre.sauvant-rochat@uca.fr
MICROBIOLOGIE	Génétique et physiopathologie infectieuse	C Forestier	3	S2, 27h	NON	3ème année Fiche d'inscription	christiane.forestier@uca.fr
SCIENCES DU MEDICAMENT	Initiation aux méthodologies de recherche clinique	C Duale	3	S2, 36h	40 étudiants max	3ème année Fiche d'inscription	Christian.duale@uca.fr
SCIENCES DU MEDICAMENT	Interactions médicaments-cibles	P Coudert	3	S2, 30h	170 étudiants max	2ème année Fiche d'inscription	Pascal.coudert@uca.fr
SCIENCES DU MEDICAMENT	Neuropsychopharmacologie	S Lolignier	3	S2, 30h	45 étudiants max	3ème année Fiche d'inscription	stephane.lolignier@uca.fr

⁵ UE enseignées en anglais / copie examen à rédiger en français

* Inscription 1ère semaine de Septembre



UFR DE PHARMACIE
Université Clermont Auvergne

MODALITES DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES ET DES COMPETENCES

Année universitaire 2021-2022

Etudes pharmaceutiques

2^{ème} cycle

3^{ème} cycle court

Conseil de l'UFR de Pharmacie : 16/09/2021

Commission de la Formation et de la Vie Universitaire : 16/09/2021

La Vice-Présidente Formations
en charge de la CFVU

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'F. Peyrard'.

Françoise PEYRARD

Organisation générale

Les études en vue du Diplôme d'Etat de Docteur en Pharmacie sont régies par :

- l'arrêté du 22 mars 2011 relatif au **Diplôme de Formation Générale en Sciences Pharmaceutiques (DFGSP)**.
- l'arrêté du 8 avril 2013, appliqué au 2^{ème} cycle des études pharmaceutiques **Diplôme de Formation Approfondie en Sciences Pharmaceutiques (DFASP)**.

Les études sont organisées en trois cycles :

- 1^{er} cycle : PASS, LAS, DFGSP2 et DFGSP3 conférant le grade de licence
- 2^{ème} cycle : DFASP1 et DFASP2 conférant le grade de master
- 3^{ème} cycle : cycle court : 6^{ème} année, cycle long : DES (Diplôme d'Etudes Spécialisées)

Les programmes d'enseignement sont régulièrement publiés avant la fin du 1^{er} trimestre.

Les Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences définies par le Conseil de l'UFR de Pharmacie, arrêtées par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire et décrites ci-après sont portées à la connaissance des étudiants dans le délai d'un mois après le début de l'année universitaire.

Un Conseil de Perfectionnement se réunit au moins une fois par année universitaire. Il débat, entre autres, des éventuelles modifications à apporter aux Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences pour l'année universitaire suivante (délibération du Conseil Académique, Cac - CFVU n° 2016-05-12_01)

A partir de la 2^{ème} année (DFGSP2), les enseignements sont théoriques, dirigés et pratiques ; l'assiduité aux séances de travaux dirigés et de travaux pratiques est obligatoire, sauf motif reconnu valable par le Doyen -Directeur et communiqué au service de la Formation dans les 48 heures suivant la séance d'enseignement.

Le non-respect de cette obligation conduit à être déclaré « DEFAILLANT », signifiant que le semestre ou l'année n'est pas validé. L'étudiant n'a pas de résultat et se présentera aux examens de la 2^{ème} session.

Gestion des absences :

• Justifiées :

- Dans le cas de un ou deux TP, CC (contrôle continu) ou CCI (contrôle continu intégral) : proposition d'une séance de rattrapage
- Ou possibilité de neutralisation de la note si le nombre de séances est suffisant

• Injustifiées :

Dans le cas où une absence aux TP, CC (contrôle continu) ou CCI (contrôle continu intégral) n'aurait pas été justifiée, ou les documents justifiant l'absence transmis au secrétariat hors délai, l'absence sera considérée comme injustifiée.

La note zéro sera attribuée à la séance considérée, dans la limite d'un nombre maximum d'absences injustifiées par UE et par semestre.

Le nombre maximum d'absences injustifiées se comptabilise au niveau :

- D'une UE : à partir de deux absences injustifiées au sein d'une même UE, l'étudiant sera noté «DEF» (défaillant) au semestre et à l'année.

- Et d'un semestre : au-delà de trois absences injustifiées à des séances de contrôle continu, travaux pratiques ou contrôle continu intégral sur l'ensemble du semestre, l'étudiant sera noté «DEF» (défaillant) au semestre et à l'année.

Les certificats médicaux motivant l'absence d'un étudiant à une épreuve de contrôle continu devront être rédigés par un médecin n'ayant aucun lien familial avec l'étudiant concerné.

Processus de compensation

Pour chaque année d'études de DFGSP et de DFASP :

- les EC (éléments constitutifs d'UE) sont compensables entre eux à l'intérieur d'une UE,
- les UE (unités d'enseignement) sont compensables entre elles à l'intérieur d'un semestre,
- les deux semestres d'une année sont compensables entre eux.

Toute note strictement inférieure à 8/20 à la partie théorique d'une UE ou d'un EC est éliminatoire.

Une note éliminatoire annule le processus de compensation. Il en est de même pour toute absence à une épreuve terminale.

En cas de note éliminatoire ou d'absence à une épreuve terminale, l'étudiant repasse en 2^{ème} session l'UE ou l'EC concerné(e) ainsi que toutes les autres UE pour lesquelles la moyenne n'a pas été obtenue.

Régime Spécial d'Etudes (RSE)

Les aménagements possibles dans la cadre du RSE sont les suivants :

- Choisir un groupe de travaux dirigés (TD) et de groupe de travaux pratiques (TP) pour une meilleure gestion de l'emploi du temps de l'étudiant
- Obtenir des aménagements pédagogiques spécifiques dans le cadre de la formation suivie (dispense d'assiduité pour les TD et les TP, accès à des enseignements en ligne,...)
- Obtenir des aménagements d'examens (contrôle terminal à la place du contrôle continu,...)

Le RSE ne peut pas concerner les stages, les mémoires et les projets tuteurés.

Service sanitaire

L'instauration d'un service sanitaire pour tous les étudiants en santé s'inscrit dans le cadre de la stratégie nationale de santé dont le premier axe est de mettre en place une politique de prévention et de promotion de la santé. Le service sanitaire permettra de diffuser, partout sur le territoire, des interventions de prévention conduites par des étudiants.

Le service sanitaire tel que défini à l'article D. 4071-2 du Code de la Santé Publique, est d'une durée totale de six semaines à temps plein, sans nécessité de continuité entre celles-ci dont la moitié est consacrée à la réalisation de l'action concrète.

Il comporte 4 parties. La première et la deuxième partie consistent en l'acquisition de connaissances et de compétences et permettent à l'étudiant de valider des Unités d'Enseignement :

UE 5 : Systèmes de santé et santé publique (DFGSP3) et UE 3 : Santé publique (DFASP1).

La troisième partie est la formation à l'action et a lieu pendant 2 semaines durant le Semestre 3 du DFASP2.

La quatrième partie : action de prévention à l'attention d'un public cible a lieu pendant 2 semaines durant le Semestre 4 du DFASP2.

- le service sanitaire sera effectué par tous les étudiants de DFASP2 orientation Officine (formation en septembre)
- il sera réalisé par les étudiants de DFASP2 orientation Industrie-Recherche n'effectuant pas de stage pendant la période de formation début septembre (formation en septembre)
- il pourra être effectué par des étudiants volontaires de DFASP2 orientation Biologie-Pharmacie hospitalière-Recherche (formation en septembre)

Parcours recherche délivrant un Master 1 (délibération CFVU n°2018-03-27-01 du 27 mars 2018)

La validation d'un Master 1 est proposée à tout étudiant souhaitant approfondir ou compléter ses connaissances en suivant un Parcours recherche qui lui permettra d'accéder à un Master 2.

Le parcours recherche doit être constitué de :

- la validation de 9 ECTS de Master 1 (note obtenue $\geq 10/20$) du domaine Sciences, Technologies, Santé, mentions « Sciences du Médicament », « Santé Publique », « Microbiologie », « Biologie Santé » et « Ingénierie de la santé »,

- la validation d'un stage recherche de 8 semaines minimum validant 12 ECTS dans un laboratoire labellisé (≥ 280 heures et durée maximale de 6 mois), évalué par un rapport écrit et un exposé oral devant un jury de

3 membres dont la composition est arrêtée par les responsables du parcours recherche. Cette soutenance sera effectuée avant fin septembre de l'année d'inscription pendant laquelle a été effectué le stage, chaque étudiant devant assister aux autres exposés sur une demi-journée,

- la validation du deuxième cycle des études pharmaceutiques (DFASP).

A titre transitoire, les étudiants ayant déjà entamé un parcours recherche pourront valider le parcours avec deux UE.

La validation de ce Master 1 sera formalisée par une attestation qui octroiera les 60 crédits d'une mention de Master. Ce parcours qui représente une réelle formation à la recherche permet dans des conditions qui sont fixées par l'Université l'accession à une deuxième année de Master à orientation recherche (annexe de l'arrêté du 22 mars 2011).

Crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19 : Selon l'évolution de la situation sanitaire sur le territoire local ou national et, en application de directives ministérielles déterminées en conséquence, des examens initialement prévus en présentiel dans les maquettes d'évaluation des contrôles des connaissances et des compétences pourront être organisés à distance. Les modalités précises d'organisation de l'ensemble de ces épreuves seront alors communiquées au moins deux semaines avant le début des épreuves.

DEUXIEME CYCLE

Diplôme de Formation Approfondie en Sciences Pharmaceutiques

Le Diplôme de Formation Approfondie en Sciences Pharmaceutiques (DFASP) sanctionne le deuxième cycle ; il comprend quatre semestres de formation validés par l'obtention de 120 crédits européens correspondant au niveau master.

Aucun étudiant ne peut être autorisé à prendre plus de cinq inscriptions en vue du diplôme de formation approfondie en sciences pharmaceutiques. Une de ces deux années d'études ne peut faire l'objet de plus de trois inscriptions sauf dérogation exceptionnelle accordée par le directeur de l'unité de formation et de recherche dispensant les formations pharmaceutiques.

I - 4^{ème} ANNEE DES ETUDES PHARMACEUTIQUES : DFASP1

Conformément à l'arrêté du 8 avril 2013 relatif au régime des études en vue de l'obtention du diplôme d'Etat de docteur en pharmacie, les instances de l'Université sont saisies par le Conseil de l'UFR de Pharmacie des propositions suivantes d'organisation de l'année DFASP1 c'est-à-dire des deux premiers semestres du 2^{ème} cycle des études pharmaceutiques conduisant au Diplôme de Formation Approfondie en Sciences Pharmaceutique préparé sur 2 ans : DFASP1 (S1 et S2) mis en place en 2013-2014 puis DFASP2 (S3 et S4) mis en place en 2014-2015.

1) Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences

La formation comprend des enseignements théoriques, des travaux dirigés, des travaux pratiques et l'accomplissement de stages.

Les enseignements sont organisés sous forme d'Unités d'Enseignement (UE) :

- au 1^{er} semestre S1 : **2 UE obligatoires du tronc commun** et une **UE optionnelle de pré orientation professionnelle**.

Dans le cadre du Parcours recherche délivrant un Master 1 (*délibération CFVU n°2018-03-27-01 du 27 mars 2018*) l'étudiant, s'il ne l'a pas fait en DFGSP3, peut choisir, à la place de l'UE **pré orientation professionnelle**, une UE de Master 1 du domaine STS enseignée au premier semestre.

L'étudiant peut également choisir son UE optionnelle de pré orientation de DFASP1 et s'inscrire, en plus, à une UE de Master.

- au 2^{ème} semestre S2 : les **2 UE obligatoires du tronc commun, les UE spécifiques aux orientations professionnelles** « Officine », ou « Industrie-Recherche », ou « Pharmacie hospitalière-Biologie médicale-Recherche » et une **UE librement choisie spécifique à l'orientation** pour « Officine » et « Industrie-Recherche ».

2) Organisation des épreuves

▪ **Session initiale :**

Les aptitudes et l'acquisition des connaissances sont appréciées sous forme d'épreuves terminales écrites anonymes, épreuves orales ou contrôle continu. Elles se déroulent en deux périodes, une à la fin du 1^{er} semestre, l'autre à la fin du 2^{ème} semestre de l'année universitaire.

En cas de non-validation d'année à la session initiale :

Une session de seconde chance est proposée aux étudiants ajournés n'ayant pas validé leur année en session initiale (avant la rentrée universitaire suivante), dans les conditions suivantes :

1. L'inscription des étudiants à toutes les UE non validées pour lesquelles ils ont obtenu une note inférieure à 10/20 est automatique.
2. Si l'étudiant se présente à l'épreuve de la session de seconde chance, la note obtenue annule et remplace la note de session initiale pour la validation des examens, qu'elle soit inférieure ou supérieure.
3. Les notes des contrôles continus (ou de leurs épreuves de substitution) et les notes d'assiduité obtenues en session initiale sont conservées pour la session de rattrapage, sauf CCI ou indication contraire.
4. Les notes de TP ≥ 10 sont conservées en session de seconde chance et en cas de non validation de l'année.

3) Validation de l'année

- Une UE ou un EC est définitivement acquis lorsque l'étudiant a obtenu une note supérieure ou égale à 10/20,
- un semestre est validé lorsque l'étudiant a obtenu une moyenne générale supérieure ou égale à 10/20, et aucune note éliminatoire,
- l'année est validée lorsque l'étudiant a obtenu une moyenne générale (moyenne des différentes UE affectées de leurs coefficients) supérieure ou égale à 10/20, et aucune note éliminatoire.

La validation d'un EC, d'une UE, d'un semestre ou d'une année d'études entraîne l'acquisition et la capitalisation des crédits correspondants.

4) Passage dans l'année supérieure

Le contrat pédagogique :

En cas de non validation de l'année, le jury d'année peut faire bénéficier l'étudiant concerné d'un contrat pédagogique l'autorisant à suivre et éventuellement à valider certaines UE de l'année supérieure dans la limite de 8 crédits par semestre.

L'étudiant restera inscrit dans l'année non validée. Le contrat devra être signé par l'étudiant, les responsables des UE et d'années concernées et le Doyen-Directeur.

Ce contrat sera défini par une commission de l'UFR de Pharmacie en lien avec l'étudiant.

En cas de non validation du semestre au cours du contrat pédagogique, lors de l'inscription pédagogique de l'étudiant dans l'année supérieure, celui-ci conservera uniquement le bénéfice des UE ou EC validées en session initiale ou de rattrapage (soit une note $\geq 10/20$), ainsi que les notes égales ou supérieures à 10/20 des TP des UE non validées.

Pour tout étudiant n'ayant obtenu qu'une seule note éliminatoire à une seule UE ou à un seul EC, tout en ayant validé toutes les autres UE et en ayant obtenu la moyenne générale à l'année, le passage de DFASP1 à DFASP2 est autorisé.

Si la note éliminatoire concerne un EC, la dette portera sur cet EC et sur tous les EC de l'UE pour lesquels la moyenne n'a pas été atteinte.

Pour l'obtention du DFASP (Diplôme de Formation Approfondie en Sciences Pharmaceutiques) cette UE ou cet (ces) EC devra (devront) obligatoirement être validé(s) avant la fin du deuxième cycle.

5) Jury

Un jury arrêté par le Président de l'UCA est nommé pour l'année d'études. Il délibère et arrête les notes des étudiants à l'issue de chaque session. Il se prononce sur l'acquisition des EC, des UE, des semestres, et sur la validation de l'année.

6) Dispositif d'évaluation des enseignements

L'évaluation des enseignements est organisée semestriellement, **elle est obligatoire** et s'appuie sur des questionnaires permettant d'apprécier la qualité de l'enseignement dispensé et de la formation.

7) Stages

a. Stage « formation d'application en officine ou dans un service hospitalier »

La formation d'application en officine ou dans un service hospitalier a une durée minimale d'une semaine. Elle s'effectue à temps plein.

Elle peut être effectuée dans une même officine ouverte au public, ou dans une même pharmacie mutualiste, ou une même pharmacie d'une société de secours minière, ou dans un service hospitalier. A titre exceptionnel, le directeur de l'unité de formation et de recherche dispensant des formations pharmaceutiques peut autoriser un candidat à effectuer le stage dans une officine située à l'étranger, lorsque le titulaire de cette officine est possesseur du diplôme d'Etat français de pharmacien ou du diplôme d'Etat de docteur en pharmacie ou d'un diplôme permettant l'exercice de la pharmacie d'officine en France.

La validation du stage est prononcée par le Doyen-Directeur de l'UFR de Pharmacie sur proposition du maître de stage. Il donne lieu à une note (coefficient 1,5) et conduit à l'obtention de 3 crédits.

b. Stage du parcours recherche :

Les étudiants de DFASP 1, s'ils ne l'ont pas fait en DFGSP3, ont la possibilité d'effectuer un stage facultatif d'initiation à la recherche de 8 semaines minimum (≥ 280 heures et durée maximale de 6 mois) en fin de S2, au sein d'un laboratoire de recherche ou dans une structure sanitaire habilitée. Dans tous les cas le terrain de stage doit être agréé par le Doyen-Directeur de l'UFR de Pharmacie. La validation de ce stage (note $\geq 10/20$) se fait sur présentation orale d'un rapport de stage devant un jury.

c. Stage complémentaire :

En fin de DFASP1, les étudiants peuvent suivre un stage de 2 semaines minimum (durée maximale de 462 heures) au sein d'un laboratoire de biologie, d'un établissement industriel, d'une officine, d'une pharmacie à usage intérieur, d'un laboratoire de recherche ou dans une structure sanitaire habilitée. Ce stage peut être accompli hors de France. Dans tous les cas le terrain de stage doit être agréé par le Doyen-Directeur de l'UFR de Pharmacie.

La validation de ce stage est réalisée par le tuteur du stagiaire.

Les étudiants redoublants de DFASP1 ayant validé un semestre peuvent aussi effectuer ce stage complémentaire durant le semestre validé.

8) Le certificat de synthèse pharmaceutique

La validation des 2 UE du tronc commun (UE 3 Santé Publique, UE 4 EC1 Qualité ; EC2 Dossiers thérapeutiques et EC3 Communication et éducation à la santé) et de l'UE spécifique à chaque filière (UE Off 4 : Education thérapeutique du patient et communication patient ; UE Ind 5 : Introduction à la réglementation et à la communication pharmaceutique, ETP-Communication institutionnelle ; UE Int 2 : Education thérapeutique du patient :

- est réalisée à partir d'épreuves faisant appel, entre autres, à des résolutions de problèmes ou à des études de cas inspirés du milieu professionnel,

- permet d'apprécier le niveau de connaissance de l'étudiant à cette étape de la formation pharmaceutique par un jury pluridisciplinaire.

Cette validation conduit à l'obtention du certificat de synthèse qui est obligatoire pour s'inscrire en 3^{ème} cycle.

L'étudiant doit obtenir une note $\geq 10/20$ à chacune des 3 UE.

Lorsque la moyenne générale n'est pas obtenue une session de rattrapage est organisée.

9) PIX

La formation au PIX est organisée tout au long du cursus universitaire.

10) UE de pré-intégration en Ecole d'Ingénieur pour l'orientation « industrie »

La sélection des étudiants se fait sur dossier avec lettre de motivation adressée au responsable d'UE.

Le suivi de ces UE doit être en accord avec le projet professionnel de l'étudiant.

-Parcours chimie

Parmi les UE librement choisies du second semestre, il est proposé aux étudiants de suivre une UE de remise à niveau en chimie. Elle est organisée en vue d'une potentielle intégration en 2^{ème} année d'école d'ingénieur. Sa validation conduira à l'obtention de 3 crédits, comme toute autre UE librement choisie.

-Parcours biotechnologies

Parmi les UE librement choisies du second semestre, il est proposé aux étudiants de suivre une UE de remise à niveau en génie biologique. Elle est organisée par Polytech Clermont en vue d'une potentielle intégration en 2^{ème} année, avec obligation d'avoir suivi en DFGSP3 la remise à niveau en mathématiques et physique dispensée au sein de Polytech Clermont (fin août). Sa validation conduira à une potentielle intégration en 4^{ème} année du cycle Polytech et conduira à l'obtention de 3 crédits, comme toute autre UE librement choisie.

-Parcours e-santé

Parmi les UE librement choisies du second semestre, il est proposé aux étudiants de suivre deux UE en DFASP1 et deux UE en DFASP2 avec obligation d'avoir suivi une UE de remise à niveau sur Initiation en langage C, Unix et Structures de données (module préparatoire). Ces UE sont organisées par le parcours ingénieur de l'Institut Informatique d'Auvergne – ISIMA. Leur validation conduira à une potentielle intégration en 2^{ème} année à l'ISIMA et à l'obtention de 3 crédits, comme toute autre UE librement choisie.

11) Parcours type de pré-intégration en Ecole de Commerce

La sélection des étudiants se fait sur dossier avec lettre de motivation adressée au responsable d'UE.

Le suivi de ces UE doit être en accord avec le projet professionnel de l'étudiant.

Pour l'orientation « Industrie », parmi les UE librement choisies du second semestre, il est proposé aux étudiants de suivre deux UE au sein du groupe ESC Clermont. Leur validation conduira à l'obtention de 3 crédits, comme toute autre UE librement choisie et à une potentielle intégration au parcours Grandes Ecoles du groupe ESC Clermont.

12) Parcours type étudiant - entrepreneur en lien avec les industries de santé

Pour l'orientation « Industrie », parmi les UE librement choisies du second semestre, il est proposé aux étudiants de suivre une UE permettant de monter le projet qu'ils souhaitent déposer à PEPITE (Pôle Etudiant Pour l'Innovation, le Transfert et l'Entrepreneuriat) en vue de l'obtention du statut étudiant-entrepreneur en 6ème année. Sa validation conduira à l'obtention de 3 crédits, comme toute autre UE librement choisie. Elle se fera par contrôle continu (rapport + oral) et ne pourra être suivie qu'une seule fois dans le cursus.

13) DFASP 1 à l'étranger

L'UFR de Pharmacie offre l'opportunité à deux étudiants maximum de DFASP1 de suivre et de valider leur 4^{ème} année à la « School of Pharmacy » (Oklahoma University, USA). La sélection des étudiants se fait sur dossier avec lettre de motivation adressée au Doyen-Directeur de l'UFR de Pharmacie de Clermont-Ferrand.

La validation de l'année conduit, de fait, à l'obtention du certificat de synthèse.

14) UE engagement associatif

Le décret n° 2017-962 du 10 mai 2017 relatif à la reconnaissance de l'engagement des étudiants dans la vie associative, sociale et professionnelle permet de mettre en place un dispositif de reconnaissance des compétences et aptitudes acquises dans le cadre d'une activité bénévole, d'un mandat d'élue(e) étudiant(e)...

SOCLE COMMUN

UE	CREDITS	coeff	Nbre heures Total	REPARTITION				Validation des enseignements #								Responsables
								Enseignement théorique					Enseignement pratique			
				C.M.	T.D.	T.P.	P.I.	Ques. Rédact.	Q.R.O.C	Q.C.M.	Durée	coeff	CC	coeff		
UE 1 : Pathologies, sciences biologiques et thérapeutiques	22	11	173,5	113	25.5	13	22	-	-	-	-	-	-	0,75	-	
EC 1 : Stratégies anti infectieuses	5,5	2,5	42	36	3	3	-	-	x	x	2h	2.25	x	0,25	C. FORESTIER	
EC 2 : Cardiovasculaire	5,5	2,5	38	36	2	-	-	-	x	x	1,5h	2.5	-	-	C. COUDERT	
EC 3 : Toxicologie spécialisée	3,5	2	29	-	10	10	Eq 9h CM	x	-	-	1h	1.5	x	0,5	D. BALAYSSAC	
EC 4 : Principes de nutrition	2	1	17	14	3	-	-	x	-	x	1h	1	-	-	S. WALRAND	
EC 5 : Troubles liés à l'usage de substances psychoactives et dopage	2	1	17	4	4	-	Eq 9h CM	x	x	-	1h	1	-	-	D. BALAYSSAC	
EC 6 : Oncologie	2	1	18.5	13	1,5	-	Eq 4h CM	x	x	-	1h	1	-	-	D. BALAYSSAC	
EC 7 : Biothérapies	1,5	1	12	10	2	-	-	x	x	-	1h	1	-	-	E. DEBITON	
UE 2 : Anglais	2	1	16	-	16	-	-	Compréhension orale et expression orale	-	-	-	-	-	-	K. GATES	
Stage d'application	3	1,5	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1,5	S. BEDHOMME	
1 UE de pré orientation	3	1,5	20	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
TOTAL	30	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	

P.I. Pédagogie inversée

Période d'examens : janvier

EvC : Evaluation continue

Les épreuves de la 2^{ème} session peuvent avoir lieu sous forme d'oral (précisé sur les horaires valant convocation) en fonction du nombre d'étudiants

2021-2022

DFASP1 - S1

UE librement choisies de pré orientation professionnelle

UE	CREDITS	coeff	Nbre d'heures annuel	REPARTITION				Validation des enseignements #							Responsables
								Enseignement théorique					Enseignement pratique		
				C.M.	T.D.	T.P.	P.I.	Q. Rédact.	Q.R.O.C	Q.C.M.	Durée	coeff	CC	coeff	
Officine															
La journée d'un officinal	3	1,5	20	14	6	-	-	x	x	-	1h	1,5	-	-	A. BOYER
Pharmacie hospitalière-Biologie médicale-Recherche															
Echantillons biologiques et étiologies infectieuses : du prélèvement à l'interprétation des résultats	3	1,5	20	1	19 (*)	-	-	-	x	-	1h	1,5	-	-	C. ARCHIMBAUD
Industrie-Recherche															
Développement d'une substance médicamenteuse d'origine végétale	3	1,5	20	15	5	-	-	EvC (20%) + sujet de synthèse avec document	-	-	2h	1,5	-	-	C. FELGINES
UE de pré intégration en Ecole d'Ingénieur parcours Biotechnologies (**)	3	1,5	Polytech Clermont-Ferrand									1,5	-	-	E. DEBITON
UE de pré-intégration en Ecole d'Ingénieur parcours e-santé module 1 (***)	3	1,5	Institut Informatique d'Auvergne – ISIMA									1,5	-	-	M. VIVIER
UE projet étudiant - entrepreneur en lien avec les industries de santé	3	1,5	-									1,5	-	-	P-C. ROMOND
UE parcours de pré-intégration en école de commerce A	3	1,5	Groupe ESC Clermont									1,5	-	-	M. VIVIER
UE parcours de pré intégration en Ecole de commerce B	3	1,5	Groupe ESC Clermont									1,5	-	-	M. VIVIER
Officine / Pharmacie hospitalière-Biologie médicale-Recherche / Industrie-Recherche															
UE d'engagement associatif ****	3	1,5	-									1,5	-	-	E. BEYSSAC

(*) dont une visite de Laboratoires Hospitaliers (prévue sur 3h)

(**) UE ouverte avec obligation d'avoir suivi, en fin de DFASP3 de l'année précédente, la remise à niveau en mathématiques et en physique dispensée au sein de Polytech Clermont-Ferrand (voir page-7)

(***) UE avec obligation d'avoir suivi, en septembre de DFASP1, la remise à niveau en langage C, Unix et structures de données (module préparatoire) au sein de l'ISIMA (page 7).

(****) Soumis à l'accord du Doyen-Directeur sur lettre de motivation

Les épreuves de la 2^{ème} session peuvent avoir lieu sous forme d'oral (précisé sur les horaires valant convocation)

DFASP1 - S2

Les UE COMMUNES obligatoires (13 CREDITS)

UE	CREDITS	coeff	Nbre heures Total	REPARTITION				Validation des enseignements #							Responsables	
				C.M.	T.D.	T.P.	P.I.	Enseignement théorique				Enseignement pratique				
								Q. rédact.	Q.R.O.C.	Q.C.M.	Durée	coeff	CC	coeff		
UE 3 : Santé publique	3	1,5	25	1	14	-	Eq 10h CM	CCI				-	1,5	-	-	C. SAVANOVITCH
UE 4 : Travaux tutorés orientés pathologie et clinique (10 CREDITS)	10	5,5	71	1	70	-	-	-	-	-	-	-	5,5	-	-	L. BERNARD
EC1 : Qualité	1	0,5	2	1	1	(*)	-	rapport + oral	-	-	-	-	0,5	-	-	E. BEYSSAC
EC2 : Dossiers thérapeutiques	7	4	60	-	60	-	-	EvC 25% oral 75%	-	-	-	-	4	-	-	L. BERNARD
EC3 : Communication et éducation à la santé	2	1	9	-	9 (**)	-	-	oral	-	-	-	-	1	-	-	C. SAVANOVITCH

(*) Travail personnel estimé à 6 heures ; possibilité d'une visite de site

(**) Travail personnel estimé à 8 heures

Période d'examens : mai – juin

Les épreuves de la 2^{ème} session peuvent avoir lieu sous forme d'oral (précisé sur les horaires valant convocation) en fonction du nombre d'étudiants

UE	CREDITS	coeff	Nbre heures Total	REPARTITION				Validation des enseignements #								Responsables
								Enseignement théorique					Enseignement pratique			
				C.M.	T.D.	T.P.	P.I.	Q. rédact.	Q.R.O.C	Q.C.M.	Durée	coeff	CC	coeff		
Les 3 UE spécifiques obligatoires (14 CREDITS)																
UE Off 1 : Dispensation des médicaments et autres produits de santé I : analyse de la prescription	6	3	51	28	23	-	-	x	-	-	2h	3	-	-	L. TERRAIL	
UE Off 2 : Activités spécialisées à l'officine- Partie 1	3	1,5	25	25	-	-	-	-	x	-	1h	1,5	-	-	C. FELGINES	
UE Off 3 : Automédication et conseil officinal	3	1,5	18,5	9	-	7,5	Eq 1hCM	CCI					-	-	B. PERETON	
UE Off 4 : Education thérapeutique du patient et communication patient	2	1	20	9	2	7+ 2***	-	rapport + oral			-	1	-	-	S. BEDHOMME	
1 UE librement choisie (3 CREDITS)																
UE Off.LC 1 : Environnement et santé : conseils à l'officine **	3	1,5	20	10	10	-	-	-	X 50% EvC 50%	-	1h	1,5	-	-	M-P. SAUVANT-ROCHAT	
UE Off. LC 2 : Les végétaux toxiques à l'officine **	3	1,5	8 *	4	2	2	-	X dont 10% de EvC			45min	0,5	X	1	F. CALDEFIE-CHEZET	
UE Off. LC 3 : Nutrition et pathologies **	3	1,5	20	7	13	-	-	x	x	-	1h	1,5	-	-	S. WALRAND	
UE Off. LC 4 : Médicaments et populations à risque **	3	1,5	-	-	-	-	-	x	x	-	1h	1,5	-	-	C. COUDERT	

P.I. : Pédagogie inversée

(*) Travail personnel estimé à 10h00 pour la réalisation de l'herbier et à 2h pour les reconnaissances assistées par ordinateur.

(**) UE communes avec DFASP 2 - S4

(***) 2 heures de travail personnel

Les épreuves de la 2^{ème} session peuvent avoir lieu sous forme d'oral (précisé sur les horaires valant convocation)

Période d'examen : mai – juin

DFASP 1 - S2
INDUSTRIE-RECHERCHE

UE	CREDITS	coeff	Nbre heures Total	REPARTITION				Validation des enseignements #								Responsables
								Enseignement théorique				Enseignement pratique				
				C.M.	T.D.	T.P.	P.I.	Q.rédact.	Q.R.O.C	Q.C.M	Durée	coeff	CC	coeff		
Les 5 UE spécifiques obligatoires (14 CREDITS)																
UE Ind 1 : « Base de R&D des médicaments»	5	2,5	41	8	21	12	-	-	-	-	1h	2,5	-	-	M-J. GALMIER	
Substances actives	-	-	16	-	(4)	(12)	-	-	-	-	-	-	-	-		
Pharmacologie	-	-	10	-	(10)	-	-	-	-	-	-	-	-	-		
Chimie analytique	-	-	15	(8)	(7)	-	-	-	-	-	-	-	-	-		
UE Ind 2 : Professionnalisation - Découverte de l'entreprise-RH - Hygiène, Sécurité, Environnement (9h CM)	2	1	18	5 9	3 (a) 1 (b)	-	-	-	EvC 25% QROC 75%	-	45 min	1	-	-	M. VIVIER	
UE Ind 3 : « Anglais »	3	1,5	25	-	25	-	-	EvC – QCM "TOEIC blanc" (oral + écrit)		-	2	-	-	B. SAKER		
UE Ind 4 : « Référentiel » Base de dossier AMM et ouvrages de référence	2	1	17	15	2	-	-	-	x	-	1h	1	-	-	M-J. GALMIER	
UE Ind 5 : Introduction à la réglementation et à la communication pharmaceutique	2	1	20	ETP-Communication institutionnelle		10	10	-	-	EvC	-	-	-	-	E. LAINE	
Stratégie d'enregistrement et responsabilité pharmaceutique																

(a) 3 heures équivalent TD ont lieu sur site industriel

(b) 1 heure d'accompagnement professionnalisé

1 UE librement choisie (3 CREDITS)															
UE Ind. LC 1 ** Biomédicaments et médicaments radiopharmaceutiques : conception et aspects réglementaires **	3	1,5	18	10	8 (c)	-	QROC 50% EvC 50%			1h	1,5	-	-		E. DEBITON
UE Ind. LC 2 : Développement galénique d'un médicament **	3	1,5	18	4	10	4	CR + oral (b)	-	-	-	1	x	0,5		E. BEYSSAC
UE Ind. LC 3 : Découverte et optimisation de la substance active : les outils actuels **	3	1,5	18	9	9	-	oral	-	-	-	1,5	-	-		V. WEBER
UE Ind. LC 4 : UE de pré intégration en Ecole d'Ingénieur parcours Chimie**	3	1,5	Sigma Clermont							1,5	-	-		M. VIVIER	
UE Ind. LC 6 B : UE de pré-intégration en Ecole d'Ingénieur parcours e-santé module 2	3	1,5	Institut Informatique d'Auvergne – ISIMA							1,5	-	-		M. VIVIER	
UE Ind. LC 7 : UE de projet étudiant - entrepreneur en lien avec les industries de santé	3	1,5	-							1,5	-	-		P-C. ROMOND	

(b) présentation orale sur le travail de formulation théorique donné en cours

(c) 5h d'enseignement tutoré + 3h de présentation orale

Période d'examen : mai-juin

**** UE communes avec DFASP2 – S3**

Les épreuves de la 2^{ème} session peuvent avoir lieu sous forme d'oral (précisé sur les horaires valant convocation) en fonction du nombre d'étudiants

DFASP1 - S2
PHARMACIE HOSPITALIERE-BIOLOGIE MEDICALE-RECHERCHE

UE	CREDITS	coeff	Nbre d'heures Total	REPARTITION			Validation des enseignements							Responsables
				C.M.	T.D.	T.P.	Enseignement théorique				Enseignement pratique			
							Q.rédact & ou exerc.	Q.R.O.C.	Q.C.M.	Durée	coeff	CC	coeff	
Deux UE obligatoires (17 CREDITS)														
UE Int 1 : Préparation à l'internat	15	7,5	118	48	70	-	(*)				-	-	-	P. ROUZAIRE
Section 1 : Sciences mathématiques, physiques et chimiques	-	-	36	14	22	-	-	-	-	-	-	-	-	M-J. GALMIER
Section 2 : Sciences de la vie	-	-	14	8	6	-	-	-	-	-	-	-	-	A. ROSSARY
Section 3 : Sciences de la santé publique et de l'environnement	-	-	24	20	4	-	-	-	-	-	-	-	-	M-P. SAUVANT-ROCHAT
Section 4 : Eléments de séméiologie et de pathologie. Biologie appliquée à la clinique	-	-	38	6	32	-	-	-	-	-	-	-	-	A-F. SAPIN
Section 5 : Sciences du médicament	-	-	6	-	6	-	-	-	-	-	-	-	-	L. TERRAIL
UE Int 2 : Education thérapeutique du patient et communication patient **	2	1	20	9	2	7 + 2 **	rapport + oral			-	-	-	-	S. BEDHOMME

(*) Examen type concours Internat portant sur les 5 sections du programme officiel et comprenant 3 épreuves :

1) une épreuve de QCM, durée : 1h30 **notée sur 120 points**

2) une épreuve d'exercices/QR et QROC, durée : 2h **notée sur 200 points**

3) une épreuve de discussion de dossiers thérapeutiques et biologiques (QR) et QROC, durée : 3h **notée sur 300 points**

Les épreuves de la 2^{ème} session peuvent avoir lieu sous forme d'oral (précisé sur les horaires valant convocation) UE facultative en fonction du nombre d'étudiants

(**) 2 heures de travail personnel

Les U.E. de Master 1 du Parcours Recherche (3 crédits)

Mention Master	Intitulé de l'UE	Responsable(s)	crédits ECTS	Semestre d'enseignement / vol horaire	Capacité d'accueil maximum	Année d'accueil (à partir de...) Modalités inscription	Contact mail responsable UE
BIOLOGIE SANTE	<i>Human Nutrition : Physiology and Metabolism</i> ⁵	C. Malpuech-Brugere/ MC Farges	3	S1, 30h	105 étudiants max *	3ème année Fiche d'inscription	corinne.malpuech-brugere@uca.fr
BIOLOGIE SANTE	<i>Intestinal microbiota, digestive system and pathologies</i> ⁵	V Livrelli	3	S1, 30h	65 étudiants max *	3ème année Fiche d'inscription+entretien	Valerie.LIVRELLI@uca.fr
BIOLOGIE SANTE	Biochimie Alimentaire	MC Farges / L Rios	3	S1, 30h	85 étudiants max *	3ème année Fiche d'inscription	M-Chantal.farges@uca.fr
MICROBIOLOGIE	Diversité du monde microbien	JL Bailly	3	S1, 27h	40 étudiants max *	3ème année Fiche d'inscription	J-Luc.bailly@uca.fr
SCIENCES DU MEDICAMENT	Pharmacologie moléculaire	M Begou	6	S1, 45h	40 étudiants max *	2ème année Fiche d'inscription + lettre motivation	melina.begou@uca.fr
SCIENCES DU MEDICAMENT	Conception de nouveaux principes actifs, Étude de leurs voies métaboliques	P Coudert	6	S1, 45h	170 étudiants max *	2ème année Fiche d'inscription	Pascal.coudert@uca.fr
BIOLOGIE SANTE	<i>Neurophysiology</i> ⁵	C. Courteix	3	S2, 30h	40 étudiants max	2ème année Fiche d'inscription + lettre motivation	Christine.courteix@uca.fr
BIOLOGIE SANTE	<i>Neurodevelopment & Neurodegeneration</i> ⁵	M. Begou	3	S2, 30h	40 étudiants max	2ème année Fiche d'inscription + lettre motivation	melina.begou@uca.fr
BIOLOGIE SANTE	<i>Physiopharmacology of pain</i> ⁵	R. Dallel	3	S2, 30h	40 étudiants max	2ème année Fiche d'inscription	radhouane.dallel@uca.fr
BIOLOGIE SANTE	<i>Nutrition, locomotor capacities and chronic diseases</i> ⁵	C Guillet / S Walrand	6	S2, 30h	35 étudiants max	3ème année Fiche d'inscription + entretien	Christelle.guillet@uca.fr
SANTE PUBLIQUE	Caractérisation du risque en santé environnementale et en santé au travail	MP Sauvant-Rochat / G Boudet	3	S2, 34h	20 étudiants max	2ème année Fiche d'inscription+lettre motivation	m-pierre.sauvant-rochat@uca.fr
MICROBIOLOGIE	Génétique et physiopathologie infectieuse	C Forestier	3	S2, 27h	NON	3ème année Fiche d'inscription	christiane.forestier@uca.fr
SCIENCES DU MEDICAMENT	Initiation aux méthodologies de recherche clinique	C Duale	3	S2, 36h	40 étudiants max	3ème année Fiche d'inscription	Christian.duale@uca.fr
SCIENCES DU MEDICAMENT	Interactions médicaments-cibles	P Coudert	3	S2, 30h	170 étudiants max	2ème année Fiche d'inscription	Pascal.coudert@uca.fr
SCIENCES DU MEDICAMENT	Neuropsychopharmacologie	S Lolignier	3	S2, 30h	45 étudiants max	3ème année Fiche d'inscription	stephane.lolignier@uca.fr

⁵ UE enseignées en anglais / copie examen à rédiger en français

* Inscription 1ère semaine de Septembre

II - 5^{EME} ANNEE DES ETUDES PHARMACEUTIQUES : DFASP2

Conformément à l'arrêté du 8 avril 2013 relatif au régime des études en vue de l'obtention du Diplôme d'Etat de docteur en pharmacie, les instances de l'Université sont saisies par le Conseil de l'UFR de Pharmacie des propositions suivantes d'organisation de l'année DFASP2 c'est-à-dire des troisième et quatrième semestres du 2^{ème} cycle des études pharmaceutiques conduisant au Diplôme de Formation Approfondie en Sciences Pharmaceutiques préparé sur 2 ans.

1) Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences

La formation comprend des enseignements théoriques, des travaux dirigés, des travaux pratiques et l'accomplissement de stages.

Les enseignements sont organisés sous forme d'Unités d'Enseignement (UE) :

<u>Orientation « Officine » :</u>	9 UE d'orientation professionnelle obligatoires	24 crédits
	2 UE librement choisies spécifiques à chaque filière	6 crédits
	Stages hospitaliers	27 crédits
	1 UE Service Sanitaire	3 crédits

Pour les modes de validation se reporter aux tableaux pour S3 et pour S4

<u>Orientation « Industrie-Recherche » :</u>	3 UE d'orientation professionnelle obligatoires	24 crédits
	2 UE librement choisies spécifiques à chaque filière	6 crédits
	Stages hospitaliers	30 crédits

Pour les modes de validation se reporter aux tableaux pour S3 et pour S4

<u>Orientation « Pharmacie hospitalière-Biologie médicale-Recherche » :</u>	2 UE d'orientation professionnelle obligatoires	27 crédits
	1 UE librement choisies spécifiques à chaque filière	3 crédits
	Stages hospitaliers	30 crédits

Pour les modes de validation se reporter aux tableaux pour S3 et pour S4

2) Organisation des épreuves

▪ **Session initiale :**

Les aptitudes et l'acquisition des connaissances sont appréciées sous forme d'épreuves terminales écrites anonymes, épreuves orales ou contrôle continu. Elles se déroulent en deux périodes, une à la fin du 1^{er} semestre, l'autre à la fin du 2^{ème} semestre de l'année universitaire.

En cas de non-validation d'année à la session initiale :

Une session de seconde chance est proposée aux étudiants ajournés n'ayant pas validé leur année en session initiale (avant la rentrée universitaire suivante), dans les conditions suivantes :

1. L'inscription des étudiants à toutes les UE non validées pour lesquelles ils ont obtenu une note inférieure à 10/20 est automatique.
2. Si l'étudiant se présente à l'épreuve de la session de seconde chance, la note obtenue annule et remplace la note de session initiale pour la validation des examens, qu'elle soit inférieure ou supérieure.
3. Les notes des contrôles continus (ou de leurs épreuves de substitution) et les notes d'assiduité obtenues en session initiale sont conservées pour la session de rattrapage.
4. Les notes de TP ≥ 10 sont conservées en session de seconde chance et en cas de non validation de l'année.

3) Validation de l'année

- Une UE ou un EC est définitivement acquis lorsque l'étudiant a obtenu une note supérieure ou égale à 10/20.
- Un semestre est validé lorsque l'étudiant a obtenu une moyenne générale supérieure ou égale à 10/20 et aucune note éliminatoire.
- L'année est validée lorsque l'étudiant a obtenu une moyenne générale (moyenne des différentes UE affectées de leurs coefficients) supérieure ou égale à 10/20 et aucune note éliminatoire.

La validation d'un EC, d'une UE, d'un semestre ou d'une année d'études entraîne l'acquisition et la capitalisation des crédits correspondants.

4) Passage dans l'année supérieure

Pour tout étudiant n'ayant pas validé l'année d'études (S3+S4), la poursuite des études dans l'année supérieure n'est pas possible.

5) Jury

Un jury arrêté par le Président de l'Université est nommé pour l'année d'études.

Le jury délibère et arrête les notes des étudiants à l'issue de chaque session de chaque semestre. Il se prononce sur l'acquisition des EC, des UE, des semestres, et sur la validation de l'année.

6) Dispositif d'évaluation des enseignements

L'évaluation des enseignements est organisée semestrielle, **elle est obligatoire** et s'appuie sur des questionnaires permettant d'apprécier la qualité de l'enseignement dispensé et de la formation.

7) Stages

Orientation « Officine » :

Quatre stages à réaliser :

- 2 stages en service clinique
- 1 stage en pharmacie à usage intérieur
- 1 stage en laboratoire de biologie

Orientation « Pharmacie hospitalière-Biologie médicale-Recherche » :

Trois stages à réaliser :

- 2 stages en service clinique
- 1 stage hospitalier ciblé (soit Pharmacie, soit Biologie, soit IPR selon l'orientation)

Pour les étudiants qui sont en stage à l'étranger il n'y a pas d'enseignement. Des dispositions particulières sont mises en place pour la validation du semestre S4.

Orientation « Industrie-Recherche » :

Deux stages à réaliser :

- de septembre (à partir de la date de la rentrée universitaire) à décembre : un premier **stage d'application** d'une durée de 66 jours ouvrés. Ce stage doit être effectué soit au sein de l'hôpital, d'une industrie pharmaceutique, d'un laboratoire de recherche universitaire ou d'un établissement administratif lié à la santé.

- d'avril à août : **stage hospitalier** ciblé à temps plein

1 ^{er} semestre S3				2 nd semestre S4			
septembre à décembre	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet
Stage d'application d'une durée de 66 jours ouvrés	Enseignements			Stage hospitalier			

8) Validation des stages

Les stages hospitaliers sont validés par le Doyen-Directeur de l'UFR Pharmacie sur attestation des Maîtres de stage, à la fin de chaque période de stage au vu de l'assiduité et des services rendus décret du 24 juin 2014, après remise du cahier de stage dûment validé et signé par le Maître de stage (avec cachet du service hospitalier) aux dates fixées par le service de la Formation.

- pour les orientations « Officine » et « Pharmacie hospitalière - Biologie médicale - Recherche »

Avoir obtenu à chacun des stages une note égale ou supérieure à 10/20 représentant la moyenne :

- de notes sur 20 points obtenues après les présentations orales effectuées au cours du suivi de stage, selon les objectifs pédagogiques définis dans le guide de stage de la 5^{ème} Année Hospitalo-Universitaire (2 notes pour les stages cliniques, 1 pour les stages en laboratoire et pharmacie),
- d'une note sur 20 correspondant à la note attribuée par le Maître de stage.

- pour l'orientation « Industrie-Recherche » :

Le stage d'application est validé :

- au vu de l'attestation de l'enseignant responsable du stage
- au vu d'un rapport de 25 pages minimum (1/3 de la note finale)
- d'une présentation orale devant une commission pédagogique (1/3 de la note finale)
- au vu de l'évaluation par le maître de stage (1/3 de la note finale)

Pour le stage hospitalier il faut avoir obtenu une note égale ou supérieure à 10/20 représentant la moyenne :

- d'une note sur 20 points correspondant à la note attribuée par le Maître de stage,
- d'une note sur 20 points correspondant à la présentation orale évaluant le stage hospitalier ciblé

Tout stage hospitalier non validé entraînera 15 jours de stage complémentaire à temps complet, à partir du 16 août. L'étudiant ne validant pas la totalité de ses stages redoublera son année.

9) Stages annexes

a- Stages du parcours recherche

Les étudiants de DFASP2, ont la possibilité d'effectuer un stage facultatif d'initiation à la recherche de 8 semaines minimum (≥ 280 heures et durée maximale de 6 mois) en fin de S4, au sein d'un laboratoire de recherche ou dans une structure sanitaire habilitée. Dans tous les cas le terrain de stage doit être agréé par le Doyen-Directeur de l'UFR de Pharmacie.

La validation de ce stage (note $\geq 10/20$) se fait sur présentation orale d'un rapport de stage devant un jury.

Les étudiants redoublants de DFASP2 ayant validé un semestre peuvent effectuer ce stage durant le semestre validé.

b- Stage complémentaire :

En fin de DFASP2, les étudiants peuvent suivre un stage de 2 semaines minimum (durée maximale de 462 heures) au sein d'un laboratoire de biologie, d'un établissement industriel, d'une officine, d'une pharmacie à usage intérieur, d'un laboratoire de recherche ou dans une structure sanitaire habilitée. Ce stage peut être accompli hors de France. Dans tous les cas le terrain de stage doit être agréé par le Doyen-Directeur de l'UFR de Pharmacie.

La validation de ce stage est réalisée par le tuteur du stagiaire.

Les étudiants redoublants de DFASP2 ayant validé un semestre peuvent aussi effectuer ce stage complémentaire durant le semestre validé.

10) Education Thérapeutique du Patient (ETP)

Orientation « officine » :

Sous réserve de l'assiduité à l'**UE Off 4 : « Education thérapeutique du patient » de DFASP1 – S2** et à l'**UE Off 7 : « L'éducation thérapeutique en pratique » de DFASP2 - S3**, l'étudiant se verra remettre, à la fin de son cursus, une attestation de formation de 40 heures à l'ETP qui lui permettra de dispenser l'éducation thérapeutique du patient (ETP).

Orientation « Pharmacie hospitalière-Biologie médicale-Recherche » :

Les étudiants qui le souhaitent peuvent valider la formation donnant un agrément de 40 heures en ETP.

Ils doivent justifier :

- de l'assiduité à l'**UE Int 2 : « Education thérapeutique du patient » de DFASP 1 - S2.**
- de l'assiduité à l'**UE Off 7 : « L'éducation thérapeutique en pratique » de DFASP 2 - S3** de l'orientation « Officine » dont ils peuvent suivre les enseignements de façon facultative l'année en cours.

La validation des 4 heures de stage ETP de l'UE Off 7 correspond à :

- un certificat de présence validé par le responsable de l'atelier,
- une note sur 20 correspondant à la moyenne :
 - d'une note sur 20 portant sur une présentation orale d'une séance d'ETP lors d'un suivi de stage spécifique ETP,
 - d'une note sur 20 correspondant au cumul des 2 notes sur 10 attribuées par chaque responsable des séances ETP.

DFASP2 - S3 - OFFICINE

UE	CREDITS	coeff	Nbre d'heures Total	REPARTITION				Validation des enseignements #								Responsables
								Enseignement théorique					Enseignement pratique			
				C.M.	T.D.	T.P.	P.I.	Q. Rédact. &/ou exerc.	Q.R.O.C.	Q.C.M.	Durée	coeff	CC	coeff		
5 UE d'orientation professionnelle obligatoires (12 CREDITS)																
UE Off 4 : Dispensation des médicaments et autres produits de santé II : valider la prescription	3	2	21	7	14	-	Eq3h CM	+oral (0.5)	x	-	1h	2	-	-	A. BOYER	
UE Off 5 : Suivi pharmaceutique des patients et entretiens pharmaceutiques	2	2	18	3,5	2	11,5	Eq1h CM	EvC							S. BEDHOMME	
UE Off 6 : Connaissance des macromycètes	2,5	2	21 23	5	-	8*18	Eq8h CM	Test Moodle-QROC+QCM			15 min 30 mn	0,5	RAO présentiel CC	1,5	F. CALDEFIE-CHEZET	
UE Off 7 : L'éducation thérapeutique en pratique	2,5	2	20	2	18**	-	-	rapport + oral	-	-	-	2	-	-	A. BOYER	
UE Off 8 : La femme de la puberté à la ménopause	2	1,5	17	17	-	-	-	+ EvC 50%	x	-	1h	1	-	-	A-F.SAPIN	
1 UE librement choisie (3 CREDITS) parmi :																
UE Off. LC 5 : Prévention et dépistage : accompagnement du patient à l'officine	3	1,5	16	-	14	-	2	EvC	-	-	-	1,5	-	-	C. SAVANOVITCH	
UE Off. LC 6 : Probiotiques et allégations santé	3	1,5	13	6	3(a)	4(b)	-	-	x	-	30 min	1	x	0,5	S. MIQUEL	
Stage hospitalier (15 CREDITS)																
Stage hospitalier	15	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	A. BOYER	

*8h = 1 séance TP de 2h + 2 sorties terrain de 3h

** 9 h de TD + 2 heures de stage + 4 h de travail personnel pour présentation du suivi de stage + 3 h de travail personnel sur analyse des besoins

(a) Contrôle continu : présentation orale (25% de la note de la partie théorique)

(b) 2x2h de TP et une visite sur site d'une production

Les épreuves de la 2^{ème} session peuvent avoir lieu sous forme d'oral (précisé sur les horaires valant convocation) en fonction du nombre d'étudiants

DFASP 2 - S4 - OFFICINE

UE	CREDITS	Coeff	Nbre d'heures Total	REPARTITION				Validation des enseignements #								Responsables
								Enseignement théorique				Enseignement pratique				
				C.M.	T.D.	T.P.	P.I.	Q. Rédact. &/ou exerc.	Q.R.O.C	Q.C.M.	Durée	coeff	CC	coeff		
4 UE d'orientation professionnelle obligatoires (12 CREDITS)																
UE Off 9 : Autres produits de santé : orthopédie, DM, MAD	5	2,5	25	5	9	6	Eq 5h CM	sur CM/TD/TP		-	2h	2,5	-	-	A. BOYER	
UE Off 10 : L'entreprise officinale : initiation et comptabilité	3	1,5	12	12*	-	-	-	x	-	-	1h	1,5	-	-	S. BEDHOMME	
UE Off 11 : Organisation des soins : missions du pharmacien d'officine	2	1	12	****	12	-	-	EvC			-	1	-	-	C. SAVANOVITCH	
UE Off 12 : Préparations officinales et magistrales	2	1	17	-	1	16	-	-	-	-	-	-	x	1	E. LAFARGE	
1 UE librement choisie (3 CREDITS) parmi :																
UE Off. LC 1 : Environnement et santé : conseils à l'officine ***	3	1,5	20	10	10	-	-	X 50% EvC 50%		-	1h	1,5	-	-	M-P.SAUVANT-ROCHAT	
UE Off. LC 2 : Les végétaux toxiques à l'officine ***	3	1,5	8**	4	2	2	-	X dont 10% de EvC			45 min	0,5	x	1	F. CALDEFIE-CHEZET	
UE Off. LC 3 : Nutrition et Pathologies **	3	1,5	20	7	13	-	-	x	-	-	1h	1,5	-	-	S. WALRAND	
UE Off. LC 4 : Médicaments et populations à risques ***	3	1,5	20	20	-	-	-	x	-	-	1h	1,5	-	-	C. COUDERT	
Stage hospitalier (12 CREDITS)															A. BOYER	
Service Sanitaire (3 CREDITS)															A. BOYER	

* Travail personnel estimé à 6 heures sous forme d'exercices

** Travail personnel estimé à 10h00 pour la réalisation de l'herbier et 2h pour les reconnaissances assistées par ordinateur.

*** UE communes avec DFASP 1 - S2

**** Travail personnel 5 heures

Pour les UE librement choisie, les épreuves de la 2^{ème} session peuvent avoir lieu sous forme d'oral (précisé sur les horaires valant convocation) en fonction du nombre d'étudiants
Période d'examens : mai – juin

2021-2022

DFASP 2 - S3 - INDUSTRIE-RECHERCHE - de début octobre à mars

et

6^{ème} année reconversion « INDUSTRIE-RECHERCHE » suite à une 5^{ème} année « PHARMACIE HOSPITALIERE-BIOLOGIE MEDICALE-RECHERCHE » - à partir d'avril

UE	CREDITS	coeff	Nbre heures Total	REPARTITION				Validation des enseignements #							Responsables
								Enseignement théorique					Enseignement pratique		
				C.M.	T.D.	T.P.	P.I.	Q.rédact.& ou exerc.	Q.R.O.C	Q.C.M	Durée	coeff	CC	coeff	
Les 3 UE spécifiques obligatoires (24 CREDITS)															
UE 1 : Professionnalisation	12	6													M. VIVIER
EC 1 : Stage en industrie de 66 jours de sept. à déc. puis de janvier à mars	5	2,5	-	-	-	-	-	EvC + CR + oral			2,5	-	-	G. GARRAIT	
EC 2 : Découverte de l'entreprise-RH	5	2,5	44	31	(a) 13	-	-	EvC + CR + oral + QROC		1	2,5	-	-	M. VIVIER	
EC 3 : Travail d'analyse et de synthèse	2	1	5	-	5 (b)	-	-	EvC + CR + oral			1	-	-	M. VIVIER	
UE2 : Anglais	3	1,5	26	-	26	-	-	-			Oral 1 (25%) + oral 2 (25%) + écrit (50%) *	1,5		B. SAKER	
UE3 : De la substance active au lancement du produit	9	4,5												E. BEYSSAC	
EC 1 : Substance active	1	0,5	16	-	4	12	-	-	-	-	-	-	CR + oral	0,5	V. WEBER
EC 2 : Développement préclinique et clinique des médicaments	4	2	30	9	11	10	-	EvC			-	0,5	CR	1,5	C. MALLET
EC 3 : Forme pharmaceutique et contrôle du produit fini	4	2	35	-	20	15	-	CR + oral	-	-	-	1	CR	1	G. GARRAIT
TOTAL	24	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

(a) 3h équivalent TD ont lieu sur site industriel, 4h de projet tutoré + 4h de simulation d'entretien + 2h de présentation orale

(b) 2h d'enseignement tutoré + 3h de présentation orale

* Durée 1h15

2 UE librement choisie (2 x 3 CREDITS)	CREDITS	coeff	Nbre heures Total	REPARTITION				Validation des enseignements #							Responsables
								Enseignement théorique				Enseignement pratique			
				C.M.	T.D.	T.P.	P.I.	Q.rédact.& ou exerc.	Q.R.O.C	Q.C.M	Durée	coeff	CC	coeff	
* UE Ind. LC 1 : Biomédicaments et médicaments radiopharmaceutiques : conception et aspects règlementaires	3	1,5	18	10	8 (c)	-		-	QROC 50% EvC 50%	-	1h	1,5	-	-	E. DEBITON
* UE Ind. LC 2 : Développement galénique d'un médicament	3	1,5	18	4	10	4		CR + oral (d)	-	-	-	1	x	0,5	E. BEYSSAC
* UE Ind. LC 3 : Découverte et optimisation de la substance active : les outils actuels	3	1,5	18	9	9	-		oral	-	-	-	1,5	-	-	V. WEBER
* UE Ind. LC 4: UE de pré intégration en école d'Ingénieur parcours chimie	3	1,5	Sigma Clermont									1,5	-	-	M. VIVIER
UE Ind. LC 6 C : UE de pré-intégration en Ecole d'Ingénieur parcours e-santé module 3	3	1,5	Institut Informatique d'Auvergne – ISIMA									1,5	-	-	M. VIVIER
UE Ind. LC 6 D : UE de pré-intégration en Ecole d'Ingénieur parcours e-santé module 4	3	1,5	Institut Informatique d'Auvergne – ISIMA									1,5	-	-	M. VIVIER
* UE Ind. LC 7 : UE de projet étudiant - entrepreneur en lien avec les industries de santé	3	1,5	-									1,5	-	-	P-C. ROMOND
UE Ind. LCA et B : UE de pré-intégration en Ecole de commerce	3	1,5	Groupe ESC Clermont									1,5	-	-	M. VIVIER
UE Ind. LC 8 : Principes de marketing et de Design	3	1,5	20	9	11	-		EvC + oral	-	-	-	1,5	-	-	E. BEYSSAC
UE Ind. LC 9 : Dispositif médical : du développement à la mise sur le marché	3	1,5	19	15	**	-		CR + oral	-	-	-	1,5	-	-	V. SAUTOU

(c) 5h d'enseignement tutoré + 3h de présentation orale

(d) présentation orale sur le travail de formulation théorique donné en cours

* UE en commun avec DFASP 1 - S2

** Temps de travail personnel tutoré

Pour les UE librement choisie, les épreuves de la 2^{ème} session peuvent avoir lieu sous forme d'oral (précisé sur les horaires valant convocation) en fonction du nombre d'étudiants

2021-2022

DFASP 2 - S4 - INDUSTRIE-RECHERCHE

d'avril à mi-août

UE	CREDITS	coeff	Nbre heures Total	REPARTITION			Validation des enseignements							Responsables
				C.M.	T.D.	T.P.	Enseignement théorique				Enseignement pratique			
							Q.rédact.& ou exerc.	Q.R.O.C	Q.C.M.	Durée	coeff	CC	coeff	
Stage hospitalier temps plein	30						d'avril à mi-août rapport + soutenance							P. CHENNEL

2021-2022

DFASP 2 - S3 - PHARMACIE HOSPITALIERE-BIOLOGIE MEDICALE-RECHERCHE
de mi-septembre à fin mars

UE	CREDITS	coeff	Nbre d'heures Total	REPARTITION			Validation des enseignements #							Responsables
				C.M.	T.D.	T.P.	Enseignement théorique				Enseignement pratique			
							Q.rédact & ou exerc.	Q.R.O.C	Q.C.M	Durée	coeff	CC	coeff	
Une UE de spécialisation d'orientation professionnelle obligatoire (22 ECTS) du 15 septembre au 15 novembre [concours 15 et 16 décembre]														
UE Int II : Préparation à l'Internat	22	31	144	-	144	-	(*)				31	-	-	P. ROUZAIRE
Section 1 : Sciences mathématiques, physiques et chimiques	-	-	34	-	34	-					-	-	-	M-J. GALMIER
Section 2 : Sciences de la vie	-	-	16	-	16	-					-	-	-	A. ROSSARY
Section 3 : Sciences de la santé publique et de l'environnement	-	-	12	-	12	-					-	-	-	M-P. SAUVANT-ROCHAT
Section 4 : Eléments de séméiologie et de pathologie. Biologie appliquée à la clinique	-	-	72	-	72	-					-	-	-	A-F. SAPIN
Section 5 : Sciences du médicament	-	-	10	-	10	-					-	-	-	L. TERRAIL
Stage hospitalier de 3 mois à temps plein	8	de début janvier à fin mars avec 2 stages en service clinique de 1,5 mois chacun											L. BERNARD	

(*) Examen type concours Internat (début novembre) portant sur les 5 sections (programme officiel du concours) et comprenant 3 épreuves :

- 1) une épreuve de QCM, durée : 1h30 **notée sur 120 points**
- 2) une épreuve d'Exercices avec ou sans QR et/ou QROC, durée : 2h **notée sur 200 points**
- 3) une épreuve de discussion de dossiers thérapeutiques et biologiques avec ou sans QR et/ou QROC, durée : 3h **notée sur 300 points**

#Les épreuves de la 2^{ème} session auront lieu avec l'UE internat du semestre 2 de DFASP1 session 1 (cf. page 18)

Possibilité de suivre l'UE Off 7 de l'orientation « Officine » : « L'éducation thérapeutique en pratique » et 2 séances d'ETP dans l'année pour l'agrément de 40 h en ETP (sur la base du volontariat)

2021-2022

DFASP 2 - S4 - PHARMACIE HOSPITALIERE-BIOLOGIE MEDICALE-RECHERCHE

de début avril à fin juillet

UE	CREDITS	coeff	Nbre heures Total	REPARTITION			Validation des enseignements							Responsables	
				C.M.	T.D.	T.P.	Enseignement théorique				Enseignement pratique				
							oral	Q.R.O.C.	Q.C.M.	Durée	coeff	CC	coeff		
1 UE spécifique obligatoire (5 CREDITS)															
UE Préparation à la prise de fonction d'interne	5	2,5	20	12,5	7,5	-	-	-	-	-	-	2,5	-	-	P. ROUZAIRE
Partie 1 : Qualité	-	1,5	4	4	-	-	oral 1	-	-	-	1,5	-	-	P. ROUZAIRE	
Partie 2 : Aspects réglementaires de l'exercice hospitalier			4	4	-	-		-	-	V. SAUTOU					
Partie 3 : Environnement hospitalier de la recherche clinique			4	4	-	-		-	-	D. BALAYSSAC					
Partie 4 : Recherche (bibliographie, lecture critique d'articles)	-	1	5	0,5	4,5	-	oral 2	-	-	-	1	-	-	C.FORESTIER	
Partie 5 : Communication scientifique en anglais			3	-	3	-		-	-	C. FORESTIER					
1 UE librement choisie (3 CREDITS) parmi :															
UE Biologie	3	1,5	20	-	20	-	Mémoire + soutenance				1,5	-	-	C. ARCHIMBAUD	
UE Pharmacie	3	1,5	21	15	6	-	Mémoire + soutenance				1,5	-	-	L. BERNARD	
UE Innovation Pharmaceutique et Recherche	3	1,5	8	4	4	-	Devoir à rendre + Oral				1,5	-	-	V. SAUTOU	
Stage hospitalier	22	Cours les AM de fin mars à fin juin en Pharmacie ou Laboratoire											L. BERNARD		

* Pour les étudiants en stage à l'étranger il n'y a pas d'enseignement. Des dispositions particulières sont mises en place pour la validation du S4 :

1) validation du stage : 22 crédits

2) mémoire de stage résumant les travaux et acquis du stage et notation du responsable du stage : 3 crédits coeff 1,5

2) oral pour évaluer les connaissances acquises : 5 crédits coeff 2,5

MODALITES DE RECONVERSION INTERNAT/OFFICINE POUR LES ETUDIANTS NON REÇUS AU CONCOURS DE L'INTERNAT

L'étudiant ayant choisi l'orientation Internat doit identifier une filière de reconversion avant le concours (à communiquer au service scolarité pharmacie et aux co-responsables de l'orientation internat et à ceux de l'orientation choisie).

Reconversion vers l'orientation Officine

Dans le cadre de la reconversion, l'accès à l'orientation Officine se fait sur demande de l'étudiant aux co-responsables des orientations Officine et Internat, à l'appui d'une lettre de motivation justifiant du choix de réorientation, après avis des co-responsables et entretien avec l'étudiant concerné.

Passerelle DFASP2 Mixte Internat / Officine

Cette année mixte est proposée aux étudiants ayant validé le S3 de DFASP2 orientation Internat et qui souhaitent se réorienter en Officine en S4, après une ou deux tentatives au concours national de l'internat. La demande de l'étudiant doit se faire avant le début du S4.

En cas de non-validation du S3 de DFASP2, l'accès en S4 en DFASP2 « mixte » Internat-Officine n'est pas possible (redoublement ou triplement en DFASP2 Officine).

La validation de cette année « mixte » impose en S4 :

- La validation des UE de S4 de DFASP2 (14 ECTS) Officine (conjointement aux étudiants de l'orientation de DFASP2 Officine et selon les MCCC de DFASP2 Officine):
 - UE OFF 5 : Suivi pharmaceutique des patients et entretiens pharmaceutiques
 - UE OFF 9 : Autres produits de santé : orthopédie, DM, MAD
 - UE OFF 10 : L'entreprise officinale : initiation et comptabilité
 - UE OFF 11 : Organisation des soins : missions du pharmacien d'officine
 - UE OFF 12 : Préparations officinales et magistrales
- La validation d'un stage officinal de 4 semaines (à temps plein) après les partiels du S4 (1 ECTS) sur attestation des responsables de l'orientation Officine.
- La réalisation du stage HU (si non réalisé en année n-1) en mai-juin-juillet (plein-temps)

Une fois cette année « mixte » acquise, l'étudiant pourra intégrer une 6^{ème} année Officine.

Passerelle DFASP2 Mixte Internat / Industrie

Cette année mixte est proposée aux étudiants ayant validé le S3 de DFASP2 orientation Internat et qui souhaitent se réorienter en industrie en S4, après une ou deux tentatives au concours national de l'internat. La demande de l'étudiant doit se faire avant le début du S4.

En cas de non-validation du S3 de DFASP2, l'accès en S4 en DFASP2 « mixte » Internat-Industrie n'est pas possible (redoublement ou triplement en DFASP2 officine).

La validation de cette année « mixte » impose en S4 :

- 2 UE d'orientation professionnelle obligatoires **7 crédits**
- 1 UE librement choisie spécifique à chaque filière **3 crédits**
- Stage hospitalier **20 crédits** (si non réalisé en année n-1)

Une fois cette année « mixte » acquise, l'étudiant pourra intégrer une 6^{ème} année Industrie.

ORGANISATION DE L'ANNEE PREPARATOIRE A L'ENTREE EN 6EME ANNEE « OFFICINE », SUITE A UNE 5EME ANNEE ORIENTATION « PHARMACIE HOSPITALIERE-BIOLOGIE MEDICALE-RECHERCHE » VALIDEE

Organisation générale de l'année reconversion « Officine »

Cette année est destinée aux étudiants **ayant validé la cinquième année** DFASP2 orientation « Pharmacie hospitalière-Biologie médicale-Recherche » et qui souhaitent se réorienter en « Officine », après une ou deux tentatives au concours de l'internat.

Cette année reconversion « Officine » permet aux étudiants d'acquérir les prérequis nécessaires à la 6^{ème} année « Officine ».

Ils suivent les enseignements de DFASP2 Officine (CM, TD, TP) avec émargement à chaque enseignement.

A l'issue des cours, l'étudiant a la possibilité de suivre un stage optionnel :

a- Stages du parcours recherche

Les étudiants de DFASP2, ont la possibilité d'effectuer un stage facultatif d'initiation à la recherche de 8 semaines minimum (≥ 280 heures et durée maximale de 6 mois) en fin de S4, au sein d'un laboratoire de recherche ou dans une structure sanitaire habilitée. Dans tous les cas le terrain de stage doit être agréé par le Doyen-Directeur de l'UFR de Pharmacie.

La validation de ce stage (note $\geq 10/20$) se fait sur présentation orale d'un rapport de stage devant un jury.

Les étudiants redoublants de DFASP2 ayant validé un semestre peuvent effectuer ce stage durant le semestre validé.

Stage complémentaire :

Les étudiants peuvent suivre un stage de 2 semaines minimum (durée maximale de 462 heures) au sein d'un laboratoire de biologie, d'un établissement industriel, d'une officine, d'une pharmacie à usage intérieur, d'un laboratoire de recherche ou dans une structure sanitaire habilitée. Ce stage peut être accompli hors de France. Dans tous les cas le terrain de stage doit être agréé par le Doyen-Directeur de l'UFR de Pharmacie.

La validation de ce stage est réalisée par le tuteur du stagiaire.

L'année de reconversion « Officine » est non validante.

TROISIEME CYCLE COURT

6^{ème} année des études pharmaceutiques

Organisation générale

Le 3^{ème} cycle court comprend une seule année avec deux orientations professionnelles possibles : « Officine » ou « Industrie-Recherche ». Pour chaque orientation un stage pratique de 6 mois et la soutenance d'une thèse doivent être réalisés.

Les étudiants soutiennent au cours du troisième cycle court ou, au plus tard, dans un délai de deux ans après la validation du troisième cycle court une thèse devant un jury désigné par le Président de l'Université sur proposition du Doyen-Directeur de l'unité de formation et de recherche dispensant des formations pharmaceutiques dans laquelle ils sont inscrits.

(Arrêté du 2 septembre 2019).

Les étudiants reçus au concours de l'Internat prennent leurs fonctions d'Interne après avoir validé la 5^{ème} année (DFASP 2).

Les étudiants inscrits, soit dans l'orientation « Officine », soit dans l'orientation « Industrie-Recherche », doivent valider la sixième année des études pharmaceutiques conformément au paragraphe correspondant.

I - ORGANISATION ET VALIDATION DE LA 6^{ÈME} ANNEE « OFFICINE »

La validation de la 6^{ème} année est subordonnée à :

- la validation de **l'enseignement théorique**. Les étudiants doivent avoir obtenu la moyenne générale aux épreuves théoriques sans qu'intervienne dans son calcul une seule note inférieure à 8/20,
- la validation du **stage professionnel** qui se déroule du 1^{er} janvier au 30 juin.

Celui-ci est validé :

- sur attestation du Maître de stage, à la fin du stage, au vu de l'assiduité et des services rendus
- après validation de l'examen de stage par une épreuve orale comportant 5 mini-entretiens notés chacun sur 20 :
 - 1) 4 mises en situation pratique
 - 2) un entretien à partir du portfolio de stage sur le contenu des activités effectuées durant les 6 mois (la note de cet entretien inclut pour 1/4 la note du Maître de Stage)

L'examen est noté sur 100. La note de 50/100 est exigée.

- **Dispositions particulières**

- les candidats ayant obtenu aux épreuves théoriques de la première session une moyenne générale égale ou supérieure à 10/20 **avec une seule note éliminatoire dans une discipline**, repasseront à la deuxième session cette seule discipline.
- les candidats ayant obtenu **plus d'une note éliminatoire** repasseront, à la deuxième session, toutes les matières pour lesquelles ils ont obtenu une note inférieure à 10/20.
- en cas d'échec, une 2^{ème} session est organisée au moins 15 jours après la délibération de la 1^{ère} session.

6ème ANNEE ORIENTATION OFFICINE - 1er semestre

UE (30 CREDITS)	CREDITS	coeff	Nbre heures	REPARTITION				Validation enseignement										Responsables
								Enseignement théorique					Enseignement pratique					
				Ecrit				Oral		CC	Types	Coeff						
				C.M.	T.D.	T.P.	P.I.	Q.rédact	Q.C.M.				Q.R.O.C.	Durée	Coeff	Coeff		
UE Off 1 Aspects réglementaires	2	2	10	10	-	-	-	x	-	-	1h	2	-	-	-	-	B. VENNAT B. PERETON	
UE Off 2 Conseil cosmétologique	3	3	20,5	4	6	-	Eq 10,5h CM	CCI				3	-	-	-	-	B. PERETON	
UE Off 3 Entreprise officinale	4	4	33	29	4	-	-	x	-	-	2h	4	-	-	-	-	S. BEDHOMME	
UE Off 4 Activités spécialisées à l'officine - partie 2	3	3	22	2	6	2**	Eq 12h CM	CCI				3	-	-	-	-	E. LAFARGE	
								EC2 Phytothérapie - Aromathérapie	4	4	34	22	-	12	-	x	-	-
UE Off 5 Oncologie à l'officine	3	3	22	16.5*	4	-	-	Oral					3	-	-	-	D. BALAYSSAC	
UE Off 6 Pharmacie vétérinaire	3	3	22	22	-	-	-	x	-	-	1h	3	-	-	-	-	P. COUDERT	
UE Off 7 Simulation à l'officine	5	5	40	-	-	40	-	-				-	-	-	CCI	-	5	S. BEDHOMME
UE Off 8 Toxicité des macromycètes	3	3	22	8	2	12	-	-	x	x	0,5h	0,5	-	X 50%	Reconnaisances en présentiel	2,5	F. CALDEFIE- CHEZET	

Période d'examens : décembre

** Visite BOIRON

*UE Off 5 Oncologie : + 1h30 de travail personnel

II - ORGANISATION ET VALIDATION DE LA 6^{ÈME} ANNEE « INDUSTRIE-RECHERCHE » :

1) Organisation des enseignements et modalités de contrôle des connaissances

La 6^{ème} année comprend des enseignements théoriques, dirigés et pratiques ainsi qu'un stage de pratique professionnelle d'une durée de six mois à temps plein accompli de manière continue.

La formation est adaptée à l'orientation professionnelle de chaque étudiant et elle peut s'intégrer dans des parcours de masters, d'école d'ingénieur, d'école de commerce, d'étudiant-entrepreneur...

L'enseignement, sous forme d'une UE obligatoire directement liée au projet professionnel de l'étudiant, est dispensé au sein d'un laboratoire de recherche publique ou universitaire sur une durée de 39 jours ouvrés consécutifs temps plein, soit en France, soit à l'étranger. Il doit privilégier le travail par résolution de problèmes et donne lieu à un mémoire.

Cette UE peut donner lieu à validation par équivalence dans le cadre d'un autre cursus : Master Recherche, Master Professionnel, Ecole d'Ingénieur, IPI (Institut Pharmacie Industriel) ou équivalent.

Le stage de pratique professionnelle d'une durée de 132 jours est accompli dans un établissement pharmaceutique, ou dans un établissement industriel ou commercial dont les activités sont susceptibles de concourir à la formation du pharmacien. Ce stage peut, exceptionnellement, être accompli dans toute autre structure qui aura reçu l'agrément du conseil en formation restreinte de l'unité de formation et de recherche dispensant des formations pharmaceutiques.

Les étudiants peuvent, sur leur demande et avec l'accord du directeur de l'unité de formation et de recherche concerné, accomplir leur stage dans un établissement situé hors de France, sous réserve de l'agrément de celui-ci par le Président de l'Université, sur proposition du Directeur de l'unité de formation et de recherche dispensant des formations pharmaceutiques et après signature d'une convention entre l'Université et cet établissement définissant les conditions d'organisation de ce stage en vue de sa validation.

2) Validation des enseignements

Elle est soumise :

- soit à la validation de l'UE obligatoire : rédaction d'un mémoire puis présentation orale devant un jury constitué des responsables de l'orientation « Industrie-Recherche » et du responsable de l'unité enseignement concernée.

Les étudiants ayant obtenu une moyenne générale égale ou supérieure à 10/20 sans note ou épreuve strictement inférieure à 8/20 seront admis.

En cas d'échec (non admission), l'étudiant doit repasser toutes les épreuves non acquises à la 1^{ère} session (notes inférieures à 10/20)

- soit à la validation par équivalence dans le cadre d'un autre cursus sur les bases suivantes :

- le deuxième cycle est validé
- ce master ou cette formation s'inscrit dans le projet professionnel de l'étudiant
- la formation est suffisante dans le domaine industriel
- la formation a été validée (relevé de notes à fournir et attestation de réussite)

3) Validation du stage professionnel d'une durée de 6 mois à temps plein

Un stage professionnel d'une durée de 132 jours, soit 924 h, équivalent temps plein doit être effectué durant l'année universitaire et est validé sur attestation du responsable du stage :

- au vu de l'attestation du Maître de stage
- et sur présentation d'un rapport consistant en un mémoire de 30 pages minimum précisant les objectifs du stage et les principaux résultats obtenus.

Le stage professionnel peut être validé dans le cadre d'un autre cursus : Master, d'école d'ingénieur, d'école de commerce, etc., sur approbation du PV et du relevé de notes correspondant.

4) Stage complémentaire :

En fin de 6^{ème} année, les étudiants peuvent suivre un stage de 2 semaines minimum (durée maximale de 462 heures) au sein d'un laboratoire de biologie, d'un établissement industriel, d'une officine, d'une pharmacie à usage intérieur, d'un laboratoire de recherche ou dans une structure sanitaire habilitée. Ce stage peut être accompli hors de France. Dans tous les cas le terrain de stage doit être agréé par le Doyen-Directeur de l'UFR de Pharmacie.

La validation de ce stage est réalisée par le tuteur du stagiaire.

Les étudiants redoublants de 6^{ème} année ayant validé un semestre peuvent aussi effectuer ce stage complémentaire durant le semestre validé.

5) Redoublement

Tout étudiant n'ayant pas validé l'année d'études redouble et doit valider les UE non acquises.

6) Statut d'étudiant - entrepreneur

Le statut national d'étudiant-entrepreneur permet aux étudiant(e)s et aux jeunes diplômé(e)s d'élaborer un projet entrepreneurial dans un PEPITE (Pôle étudiant pour l'innovation, le transfert et l'entrepreneuriat). Le diplôme d'établissement "étudiant-entrepreneur" (D2E) accompagne le statut d'étudiant-entrepreneur : il permet de mener à bien son projet avec un maximum de sécurité et de visibilité. Tout étudiant qui le souhaite peut désormais construire, au sein de son établissement et dans le cadre de son cursus, le parcours qui le conduira à la réalisation de son projet, quelle que soit la démarche entrepreneuriale. L'étudiant, porteur d'un projet de création d'entreprise au sein d'un PEPITE), se voit reconnaître le statut d'étudiant-entrepreneur.

6^{ème} ANNEE ORIENTATION « INDUSTRIE-RECHERCHE »

UE	REPARTITION	Validation enseignement							Professeurs et enseignants responsables	
		Enseignement théorique					Enseignement pratique			
		Mémoire	Oral	Période d'examen	CC	CC Coeff				
		Coeff	Coeff		Coeff					
C.M	T.D	T.P								
Cas 1 : Equivalence si réussite à un diplôme type Master 2 minimum	-	-	-	-	-	de juin à octobre	-	-	M. VIVIER G. GARRAIT	
Cas 2	Enseignement (30 crédits)	-	-	-	0,5	0,5	de nov. à sept.	1	-	M. VIVIER G.GARRAIT + Tuteur du Labo
	Stage professionnel de 6 mois (30 crédits)	-	-	-	0,5	-		1,5	-	

6) La 6^{ème} année des études de pharmacie, orientation « Industrie-recherche » à l'étranger

L'UFR de Pharmacie offre l'opportunité aux étudiants de valider la 6^{ème} année des études pharmaceutiques, dans le cadre d'un double cursus, à l'UQAC (Université du Québec, Chicoutimi). Ils pourront ainsi obtenir un Diplôme d'Etudes Supérieures Spécialisées délivrée par l'université d'accueil. La sélection initiale des étudiants se fait sur dossier avec lettre de motivation adressée au Doyen-Directeur de la l'UFR de Pharmacie de Clermont-Ferrand. L'accord final revient à l'université d'accueil.

ORGANISATION ET VALIDATION DE LA 6^{EME} ANNEE RECONVERSION « INDUSTRIE- RECHERCHE », SUITE A UNE 5^{EME} ANNEE « PHARMACIE HOSPITALIERE-BIOLOGIE MEDICALE-RECHERCHE » :

1) Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences et organisation des épreuves

La formation comprend des enseignements théoriques, des travaux dirigés, des travaux pratiques et l'accomplissement de stages.

Orientation « Industrie-Recherche » (enseignement de DFASP 2) :

3 UE d'orientation professionnelle obligatoires	24 crédits
2 UE librement choisie spécifiques à cette filière	6 crédits
Stages finaux	30 crédits

▪ **Session initiale :**

Les aptitudes et l'acquisition des connaissances sont appréciées sous forme d'épreuves terminales écrites anonymes, épreuves orales ou contrôle continu.

En cas de non-validation d'année à la session initiale :

Une session de seconde chance est proposée aux étudiants ajournés n'ayant pas validé leur année en session initiale (avant la rentrée universitaire suivante), dans les conditions suivantes :

1. L'inscription des étudiants à toutes les UE non validées pour lesquelles ils ont obtenu une note inférieure à 10/20 est automatique.
2. Si l'étudiant se présente à l'épreuve de la session de seconde chance, la note obtenue annule et remplace la note de session initiale pour la validation des examens, qu'elle soit inférieure ou supérieure.
3. Les notes des contrôles continus (ou de leurs épreuves de substitution) et les notes d'assiduité obtenues en session initiale sont conservées pour la session de rattrapage, sauf CCI ou indication contraire.

2) Validation de l'année

Les UE sont compensables entre elles à l'intérieur d'un semestre.

Les deux semestres sont compensables entre eux.

Une note éliminatoire annule le processus de compensation. Toute note strictement inférieure à **8/20** à la **partie théorique d'une UE ou d'un EC** est éliminatoire.

- Une UE ou un EC est définitivement acquis lorsque l'étudiant a obtenu une note supérieure ou égale à 10/20.
- Un semestre est validé lorsque l'étudiant a obtenu une moyenne générale supérieure ou égale à 10/20, et aucune note éliminatoire.
- L'année est validée lorsque l'étudiant a obtenu une moyenne générale (moyenne des différentes UE affectées de leurs coefficients) supérieure ou égale à 10/20, et aucune note éliminatoire.

La validation d'un EC, d'une UE, d'un semestre ou d'une année d'études entraîne l'acquisition et la capitalisation des crédits correspondants.

3) Redoublement

Tout étudiant n'ayant pas validé l'année d'études redouble et doit valider les UE non acquises.

4) Jury

Un jury est nommé pour chaque semestre.

Le jury délibère et arrête les notes des étudiants à l'issue de chaque session de chaque semestre.

Il se prononce sur l'acquisition des EC, des UE, des semestres, et sur la validation de l'année.

5) Dispositif d'évaluation des enseignements

L'évaluation des enseignements est organisée et s'appuie sur des questionnaires permettant d'apprécier la qualité de l'enseignement dispensé et de la formation.

6) Stages

Un **stage d'application d'une durée de 3 mois** prend place d'octobre à décembre.

Le stage de 6 mois en Industrie peut débuter début avril et doit se terminer avant la fin de l'année universitaire (30 septembre).

Validation du stage d'application de 3 mois (66 jours ouvrés) à temps plein :

Ce stage d'application doit être effectué soit au sein de l'hôpital, d'une industrie pharmaceutique, d'un laboratoire de recherche universitaire ou d'un établissement administratif lié à la santé.

Ce stage est validé :

- au vu de l'attestation de l'enseignant responsable du stage
- au vu d'un rapport de 25 pages minimum (1/3 de la note finale)
- d'une présentation orale devant une commission pédagogique (1/3 de la note finale)
- au vu de l'évaluation par le maître de stage (1/3 de la note finale)

Validation du stage professionnel d'une durée de 6 mois à temps plein :

Un stage professionnel d'une durée de 6 mois (132 jours) à temps plein doit être effectué durant l'année universitaire.

Le stage de pratique professionnelle est accompli dans un établissement pharmaceutique, ou dans un établissement industriel ou commercial dont les activités sont susceptibles de concourir à la formation du pharmacien. Ce stage peut, exceptionnellement, être accompli dans toute autre structure qui aura reçu l'agrément du conseil en formation restreinte de l'unité de formation et de recherche dispensant des formations pharmaceutiques.

Les étudiants peuvent, sur leur demande et avec l'accord du directeur de l'unité de formation et de recherche concerné, accomplir leur stage dans un établissement situé hors de France, sous réserve de l'agrément de celui-ci par le président de l'université, sur proposition du directeur de l'unité de formation et de recherche dispensant des formations pharmaceutiques et après signature d'une convention entre l'université et cet établissement définissant les conditions d'organisation de ce stage en vue de sa validation.

Ce stage est validé :

- au vu de l'évaluation par le maître de stage,
- au vu d'un rapport de 30 pages minimum précisant les objectifs du stage et les principaux résultats obtenus.

7) Stage complémentaire :

En fin de DFASP 2, les étudiants peuvent suivre un stage de 2 semaines minimum (durée maximale de 462 heures) au sein d'un laboratoire de biologie, d'un établissement industriel, d'une officine, d'une pharmacie à usage intérieur, d'un laboratoire de recherche ou dans une structure sanitaire habilitée. Ce stage peut être accompli hors de France. Dans tous les cas le terrain de stage doit être agréé par le Doyen de l'UFR de Pharmacie.

La validation de ce stage se fait sur présentation orale d'un rapport de stage devant un jury.

2021-2022

**6^{ème} année - reconversion « INDUSTRIE-RECHERCHE »
suite à une 5^{ème} année « PHARMACIE HOSPITALIERE-BIOLOGIE MEDICALE-
RECHERCHE »**

à partir d'avril

UE	CREDITS	REPARTITION			Validation enseignement					Responsables
					Enseignement théorique				Enseignement pratique	
		C.M.	T.D.	T.P.	Mémoire	Oral	Période d'examen	CC	CC Coeff	
					Coeff	Coeff		Coeff		
Stage terminal industriel à temps plein de 6 mois	30	-	-	-	0,5	-	à partir d'avril	1,5	-	M. VIVIER G. GARRAIT